

MAITRE D'OUVRAGE

**Direction Départementale des Finances
Publiques de l'Allier**

9 avenue Victor Hugo (Pôles ressources)

03000 MOULINS Cedex (03)

Tel : 04.70.35.12.32

Email :

ddfip03.ppr.logistique@dgfip.finances.gouv.fr

MAITRISE D'OEUVRE

ATELIER BONNICEL Flavien

1, Rue des Moulins

63400 CHAMALIERES

Tel : 04.73.19.96.64

BUREAU D'ETUDES TCE

EUCLID INGENIERIE

10, rue Henri Becquerel

63110 BEAUMONT

Tel : 04.73.26.79.60

DIAGNOSTIQUEUR AMIANTE

DEKRA diagnostic

Parc Technologique de La Pardieu 2 Av Léonard
de Vinci

63000 CLERMONT FERRAND

Tel : 04.73.28.88.15



**RÉAMÉNAGEMENT PARTIEL DE
L'ACCUEIL DU CENTRE DES
FINANCES PUBLIQUES**

À MONTLUÇON (03)

**LOT N° 02 - DEMOLITIONS -
PLATRERIE - FAUX-PLAFONDS -
PEINTURE**

C.C.T.P.

Dossier	6964
Date	juin 2026
Phase	DCE
Indice	

RÉAMÉNAGEMENT PARTIEL DE L'ACCUEIL DU CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES - À MONTLUÇON (03)

Lot N°02 DEMOLITIONS - PLATRERIE - FAUX-PLAFONDS - PEINTURE

SOMMAIRE

00 GENERALITES	3
00.01 Objet	3
00.02 Situation géographique – Hypothèse de calcul	3
00.03 Classement de l'établissement	3
00.04 Documents de références - normes et réglementations	3
00.05 Conditions d'établissement des prix	3
00.06 Qualité des matériels	4
00.07 Conditions d'exécution des ouvrages	4
00.08 Tolérances d'exécution	4
00.09 Classement	4
00.10 Nature, provenance et qualité des matériaux et fournitures	4
00.11 Prescriptions générales	5
00.12 Visite des lieux - Prise de possession du chantier	5
00.13 Nettoyage pendant le chantier	6
00.14 Coordination	6
00.15 Peinture	6
00.16 Limites de prestations	6
00.17 Essais - analyses - échantillons	7
00.18 Couleurs - teinte de qualité - environnement	7
00.19 Garanties	7
00.20 Préconisations de mise en œuvre	8
00.20.01 Peinture supports plâtre et dérivés - supports neufs	8
00.20.02 Peinture supports plâtre et dérivés - supports existants	9
00.20.03 Peinture sur bois et dérivés - supports intérieurs neufs	10
00.20.04 Peinture sur bois et dérivés - supports intérieurs existants à repeindre	10
00.20.05 Peinture sur bois et dérivés - supports extérieurs existants à repeindre	11
00.20.06 Lasure sur support bois - supports extérieurs neufs	11
00.20.07 Lasure sur support bois - supports extérieurs existants	11
00.20.08 Vernis sur support bois - supports neufs	12
00.20.09 Vernis sur support bois - intérieurs existants à revernir	12
00.20.10 Peinture supports métaux en intérieur - supports neufs	13
00.20.11 Peinture supports métaux en extérieur - supports existants	14
01 TRAVAUX PRELIMINAIRES	15
01.01 Moyens hygiène et sécurité	15
01.02 Accès de chantier	15
01.03 Phasage	15
01.04 Généralités diverses	15
01.05 Préchauffage des bâtiments	15
01.06 Constat d'huissier	16
01.07 Gestion du compte prorata	16
02 INSTALLATION DE CHANTIER	17
02.01 Installation de chantier	17
02.02 Clôture et portail de chantier grille	18
02.03 Isolement par cloisons provisoires étanche avec blocs-portes	18
02.04 Protection des ouvrages conservés	18
03 TRAVAUX DE DEPOSE ET DECONSTRUCTION PARTIELLE DANS BATIMENT CONSERVE	19
03.01 Généralités	19
03.02 Dépose de banque d'accueil	19
03.03 Démolition de plinthes	19
03.04 Dépose de plafonds et faux-plafonds	20
03.05 Démolition de cloisonnements	20
03.06 Dépose en démolition de blocs-portes	20
03.07 Démolition de sol souples	20
04 DOUBLAGE	21

RÉAMÉNAGEMENT PARTIEL DE L'ACCUEIL DU CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES - À MONTLUÇON (03)
Lot N°02 DEMOLITIONS - PLATRERIE - FAUX-PLAFONDS - PEINTURE

SOMMAIRE

04.01	Doublages isolants sur rails et montants	21
04.01.01	Doublage EI 15 - 1 BA18 + LV de 60 mm	21
05	CLOISONNEMENT	22
05.01	Cloisons de distribution en plaques de plâtre sur ossature métallique	22
05.01.01	Cloisons 98/48 - 2 x 2 BA 13 - avec laine de verre $Rw+C = 45$ dB - EI 60	22
06	FAUX PLAFONDS EN DALLES	23
06.01	Dépose-repose de faux plafonds	23
06.02	Faux plafonds Focus 600 x 600 x 20 mm - bords droits - ossature 24 mm - aw 1.00	23
07	OUVRAGES DIVERS	25
07.01	Soffites placo EI30 - 35dB	25
07.02	Joues en plaques de plâtre	25
07.03	Trappe d'accès en plafonds	25
07.04	Coffre d'habillage type « PLACOSTIL »	25
07.05	Pose des cadres d'huissières battantes	26
07.06	Raccords divers	26
08	PEINTURE	27
08.01	Peinture sur plafonds, finition A, support plâtre et dérivés	27
08.02	Peinture sur parois verticales, finition A	27
08.03	Peinture sur bois, finition A	27
08.04	Peinture sur métaux finition B	27
08.05	Peinture sur canalisations PVC	28
09	NETTOYAGES GENERAUX	29
09.01	Nettoyage final	29
OPTION 01 - MISE EN PLACE VENTILATION SIMPLE FLUX		30
10 FAUX PLAFONDS EN DALLES		30
10.01	Dépose-repose de faux plafonds	30
OPTION 02 - REMPLACEMENT CTA DOUBLE FLUX		31
11 FAUX PLAFONDS EN DALLES		31
11.01	Dépose-repose de faux plafonds	31

RÉAMÉNAGEMENT PARTIEL DE L'ACCUEIL DU CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES - À MONTLUÇON (03) Lot N°02 DEMOLITIONS - PLATRERIE - FAUX-PLAFONDS - PEINTURE

00 GENERALITES

L'attention des soumissionnaires est attirée sur l'importance de la lecture et la prise en compte des articles du C.C.T.P. Commun - GENERALITES et de l'ensemble des notices du dossier (notices acoustique, thermique, accessibilité, sécurité incendie, environnementale, ...)

00.01 Objet

Le présent Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.) complète le C.C.T.P. Commun à tous les lots - Lot 00 - GENERALITES, et a pour but de définir les travaux de "DEMOLITIONS - PLATRERIE - FAUX-PLAFONDS - PEINTURE" à entreprendre dans le cadre du projet du "RÉAMÉNAGEMENT PARTIEL DE L'ACCUEIL DU CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES À MONTLUÇON (03)".

00.02 Situation géographique – Hypothèse de calcul

Hypothèses de calcul :

Suivant indications des plans structure

Situation géographique :

- Région : AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
- Département : ALLIER (03)
- Commune : À MONTLUÇON (03)
- Altitude : 202.00 m

Données climatiques :

- Vent : Zone 2 - Rugosité IIIb
- Neige : Zone A2
- Séisme : Zone 2

Catégorie d'importance du bâtiment : III

00.03 Classement de l'établissement

Selon la notice de sécurité.

00.04 Documents de références - normes et réglementations

Ce CCTP est indissociable de l'ensemble des pièces marchés que l'entrepreneur doit prendre en compte pour établir son offre.

En complément des documents techniques, l'Entrepreneur devra se conformer aux prescriptions du C.S.T.B, aux Décrets, aux Arrêtés, aux D.T.U, aux Normes NF, aux avis techniques, etc., et l'ensemble des autres documents législatifs et réglementaires afférents aux prestations dues au présent corps d'état.

D.T.U. :

- 25.1 Enduits intérieurs en plâtre
- 25.231 Plafonds suspendus en éléments de terre cuite
- 25.31 Ouvrages en carreaux de plâtre
- 25.42 Ouvrages de doublage et habillage en complexes et sandwichs plaques de parement et isolant
- 25.51 Mise en œuvre des ouvrages en staff traditionnel
- 27.1 Revêtements par projection pneumatique de fibres minérales de laitier avec liant
- 27.2 Réalisation de revêtements par projection de produits pâteux
- 45.10 Isolation des combles par panneaux ou rouleaux en laines minérales manufacturées
- 45.11 Isolation thermique de combles par soufflage d'isolant en vrac (laines minérales ou ouate de cellulose de papier)
- 58.1 Plafonds suspendus
- 58.2 Plafonds tendus

Cette liste est non exhaustive, ni limitative.

L'entrepreneur du présent corps d'état est tenu de respecter les Lois, Décrets, Arrêtés et règles administratives et normes en vigueur au moment de la signature de son marché.

00.05 Conditions d'établissement des prix

Les conditions d'établissement des prix et de la réalisation des ouvrages devront obligatoirement inclure les clauses suivantes :

- Tous les frais d'approvisionnement, de fourniture et de mise en œuvre des matériaux, quelles que soient les difficultés et suggestions inhérentes à l'emplacement et à l'accès du chantier
- La réfection des ouvrages défectueux constatés soit en cours d'exécution, soit à la réception
- La notice technique de chaque matériau authentifiée par le fournisseur à remettre à la maîtrise d'œuvre.
- Aucun supplément au forfait ne sera admis par omission, l'entrepreneur est tenu de prendre connaissance du C.C.T.P. des autres corps d'état afin de contrôler, prévoir et compléter tous les travaux lui incombant.
- Les échelles, les platelages, les échafaudages fixes ou mobiles et les garde-corps nécessaires aux travaux

RÉAMÉNAGEMENT PARTIEL DE L'ACCUEIL DU CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES - À MONTLUÇON (03) Lot N°02 DEMOLITIONS - PLATRERIE - FAUX-PLAFONDS - PEINTURE

comprenant les montages et les démontages avec repliements.

- Les protections de quelque nature qu'elles soient ainsi que tous bâchages évitant les détériorations pendant le chantier et garantissant une mise hors d'eau des ouvrages.
- Tous les dispositifs réglementaires de protection, sécurité et signalisations pendant la durée du chantier.
- L'entrepreneur adjudicataire du présent lot se mettra en rapport avec les autres corps de métier en vue d'une parfaite coordination.
- L'exécution de tous ouvrages indiqués aux plans et omis au C.C.T.P. ou réciproquement sera exigée sans supplément.
- Les frais résultant d'essais prévus dans les documents de référence quels que soient les résultats et conclusions de l'organisme de contrôle ou du laboratoire d'essais ou analyses.
- Le nettoyage permanent du chantier et des abords y compris l'enlèvement des déchets et gravois aux décharges publiques.
- Tous les étalements nécessaires à la stabilité des ouvrages devant rester en place pour la durée du chantier
- La notice technique de chaque matériau à remettre au Concepteur
- L'exécution de tous ouvrages indiqués au plan et omis aux pièces jointes au présent dossier (ou réciproquement) sera exigée sans supplément de prix
- Tous les dispositifs nécessaires en application de la réglementation en vigueur sur la protection des travailleurs et des étrangers au chantier
- L'installation du chantier et des aires de stockage des matériaux en accord avec le Maître d'ouvrage
- Les suggestions dues à l'adaptation des ouvrages à tous les cas particuliers en fonction des besoins. Entre autres les raccords contre les maçonneries, les ouvrages métalliques, et contre les passages de gaines et de tuyauteries
- Les protections de quelles que natures qu'elles soient ainsi que tous bâchages évitant les détériorations pendant le chantier
- Toutes les déposes d'ouvrages nécessaires pour une parfaite réalisation
- Responsabilité de l'entrepreneur sur le choix des produits utilisés en particulier il devra s'assurer que ceux-ci conviennent parfaitement à l'emploi envisagé
- Tous les dispositifs réglementaires de protection, sécurité et signalisations pendant la durée du chantier,
- Et toutes autres dispositions du C.C.A.P.,

00.06 **Qualité des matériels**

Toutes les fournitures, matériels, appareillages, etc., seront neufs et de bonne qualité. Ils devront être conformes aux normes françaises en vigueur homologuées au moment de l'exécution des travaux, être titulaires d'un avis technique en cours de validité lors de la soumission et de la mise en œuvre. au point de vue de la fabrication, des caractéristiques, du montage, de la mise en œuvre et de l'emploi.

L'entrepreneur sera tenu de respecter en tous points les avis techniques correspondants aux matériaux utilisés, tant pour la mise en œuvre de ces matériaux que pour leurs choix. Pour respecter les objectifs minimums demandés.

Il appartient à l'entreprise qui demeure seule responsable des travaux, de vérifier et de contrôler l'origine des matériels et appareillages, selon les caractéristiques et les principes de fonctionnement.

Avant tout début de fabrication, l'entrepreneur devra fournir au maître d'ouvrage : les dessins de détails, échantillons, prototypes et plans de réservations.

L'acceptation d'un matériel par le Maître de l'ouvrage ou par le Maître d'œuvre ne pourra avoir pour effet de dégager la responsabilité de l'entrepreneur.

00.07 **Conditions d'exécution des ouvrages**

L'Entrepreneur est tenu jusqu'à réception de prendre toutes mesures nécessaires à la conservation de ses ouvrages. Toutes dégradations quelles qu'elles soient provenant d'un défaut ou d'une insuffisance de protection devront être réparées aux frais de l'entrepreneur responsable.

00.08 **Tolérances d'exécution**

Les ouvrages du présent lot devront satisfaire aux exigences des tolérances d'exécution citées dans les DTU correspondants.

00.09 **Classement**

Tous les matériaux employés devront répondre obligatoirement aux classements demandés.

L'entrepreneur est tenu de vérifier la compatibilité des procédés qu'il compte mettre en œuvre. Tous les matériaux employés seront sanctionnés par un procès-verbal.

00.10 **Nature, provenance et qualité des matériaux et fournitures**

Le C.C.T.P. fait état de matériaux et articles de fabrication dont le nom du fournisseur est indiqué dans le texte. Cette référence est donnée afin de préciser la nature le type et l'aspect des éléments qu'il y aura lieu de mettre en œuvre.

L'entrepreneur pourra proposer à l'agrément du maître d'œuvre un article ou un matériau d'un autre fournisseur aux conditions suivantes :

RÉAMÉNAGEMENT PARTIEL DE L'ACCUEIL DU CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES - À MONTLUÇON (03) Lot N°02 DEMOLITIONS - PLÂTRERIE - FAUX-PLAFONDS - PEINTURE

- Qu'il soit de même nature, de durabilité et de qualité équivalente au matériau ou article proposé dans le C.C.T.P., l'aspect devant être rigoureusement identique
- Qu'il soit nettement défini dans la proposition de l'entrepreneur lors de la soumission

Au cas où les conditions visées ci-dessus ne seraient pas remplies par l'entrepreneur, le maître d'œuvre aura toujours le droit d'exiger la mise en œuvre du matériau ou de l'article indiqué dans le devis.

L'entrepreneur titulaire du présent lot est tenu de présenter des échantillons. Ceux-ci seront conservés jusqu'à la fin des travaux pour comparaison avec les matériaux mis en OEUVRE avant le prononcé de la réception.

En fin de travaux l'entreprise aura le nettoyage soigné de tous les ouvrages réalisés.

00.11 Prescriptions générales

01 - Plâtrerie :

Les travaux comprennent la mise en œuvre de tous accessoires nécessaires à une bonne tenue dans le temps des ouvrages tels que : équerres, rappoints, talon de cloison pour pièces humides, etc...

02 - Peinture :

L'entrepreneur doit tous les ouvrages préparatoires et accessoires particuliers aux travaux neufs ou travaux d'entretien tels qu'ils sont définis au Cahier des Prescriptions Techniques Générales DTU 59.1 selon nature des subjectiles et état de finition demandés dans le présent C.C.T.P.

Sur les ouvrages métalliques ayant reçu une protection antirouille, il sera dû par l'entrepreneur de peinture, toutes retouches et réfection partielles ou générales de la protection antirouille, sans que cela donne droit à une plus-value.

Les couches successives correctement croisées et lissées seront de tons différents du moins clair au plus clair afin de permettre le contrôle de leur exécution. Une nouvelle couche sera appliquée qu'après révision complète, les aspérités ou irrégularités étant effacées et les gouttes de coulures grattées.

Les tons seront réguliers sans aucune différence d'aspect et absolument conformes à l'échantillon ou à la surface témoin. Les reprises ne seront pas perceptibles. Les surfaces finies devront être lisses, nettes, uniformes, sans nuances, grains, traits ou rayures.

Le maître d'œuvre fixera les teintes de peinture dans une gamme étendue sans que l'entrepreneur puisse prétendre à une modification du forfait.

A cet effet, l'entrepreneur prévoira tous réchappissages suffisants pour un emploi de peinture de teintes diversifiées.

03 - Préparation des supports :

Les travaux préparatoires seront réalisés de façon à obtenir des finitions très soignées avec un aspect de surface sans trace d'outil et d'une parfaite régularité.

Les travaux préparatoires seront prévus conformément aux prescriptions du DTU 59.1 et aux caractéristiques d'application des fabricants.

04 - Pose de revêtements muraux :

La pose des revêtements muraux comprendra l'ensemble des préparations nécessaires aux supports : décollage des revêtements existants, lessivage, rebouchage, ponçage, dépoussiérage, l'égrenage, l'encollage des fonds et la mise en œuvre des revêtements avec les coupes d'arase et dispositifs de jointoiement parfait.

05 - Tracages des cloisons :

L'entrepreneur titulaire du présent lot devra l'implantation et les tracages des cloisons avant leur montage

06 - Tolérances d'exécution :

Les ouvrages du présent lot devront satisfaire aux exigences des tolérances d'exécution citées dans les DTU correspondants.

07 - Origine, qualité des produits et environnement :

D'une manière générale se conformer à la charte de chantier vert et à l'article spécifique du CCTP Commun à tous les lots.

00.12 Visite des lieux - Prise de possession du chantier

Aucun travail supplémentaire provenant du fait de la méconnaissance des lieux ne sera accepté.

Visite des lieux : Avant de remettre ses prix et afin de mieux apprécier l'étendue des prestations qui lui sont demandées, l'entrepreneur devra se rendre impérativement sur place, faire une visite des lieux et proposer le cas échéant toutes suggestions. **Attestation de visite à demander et à fournir dans le mémoire technique.**

Prise en possession du chantier : Du fait de la remise de son offre, l'entrepreneur est réputé s'être rendu sur les lieux du chantier pour connaître notamment les dispositions des lieux, les possibilités d'accès, les dispositions qu'il a à prendre pour ses installations de chantier et ses stockages, les servitudes dues à l'environnement, les problèmes de mitoyenneté.

RÉAMÉNAGEMENT PARTIEL DE L'ACCUEIL DU CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES - À MONTLUÇON (03) Lot N°02 DEMOLITIONS - PLATRERIE - FAUX-PLAFONDS - PEINTURE

00.13 **Nettoyage pendant le chantier**

Il est bien convenu que l'Entreprise du présent lot n'établira aucun stockage de gravois à l'intérieur du bâtiment. Les gravois seront évacués journellement.

A l'achèvement de ses travaux, l'Entreprise devra le nettoyage ou elle est intervenue.

00.14 **Coordination**

L'entrepreneur adjudicataire du présent lot se mettra en rapport avec tous les autres corps de métier : Menuiserie intérieures, revêtement de sols, électricité, plomberie-sanitaire, etc... En vue de la meilleure coordination possible.

La maîtrise d'œuvre mettra tout en œuvre pour coordonner les entreprises et faciliter les échanges entre les différents intervenants du projet.

Dans le cas où l'entreprise du présent lot proposerait des variantes à la solution de base (sous réserve d'acceptation par le maître d'œuvre), celle-ci devra inclure dans son prix forfaitaire toutes les modifications des plans nécessaires ainsi que les travaux supplémentaires occasionnés aux autres corps d'état.

Tous les plans de détail et plans de chantier ou d'atelier concernant : les constructions traditionnelles, les procédés propres à l'entreprise, les détails complémentaires, préfabrication d'éléments, etc... sont entièrement à la charge de l'adjudicataire du présent lot.

Pour les lots dont l'exécution nécessite des réservations, l'entreprise devra fournir en temps voulu un plan détaillé et coté par rapport au gros œuvre à l'entreprise susceptible de les réaliser. Celle-ci les reportera sur ses plans d'exécution si elle le juge nécessaire.

Les frais de reprographie des plans seront à la charge de l'entreprise.

00.15 **Peinture**

L'entrepreneur indiquera dans sa soumission la marque de peinture qu'il aura choisie, et précisera sur son offre détaillée les références des produits qu'il se propose d'employer. Cette marque fera partie du groupement professionnel des fabricants de peinture pour le bâtiment. La marque choisie présentera les mêmes caractéristiques physico-chimiques, que la marque précitée. Il devra joindre également les fiches techniques correspondantes par prestation, faute de quoi la marque de peinture préconisée au présent CCTP sera considérée comme définitivement retenue par l'entrepreneur.

Il sera demandé au fabricant des peintures retenues, son assistance technique tant au démarrage des travaux de peinture, qu'en cours des travaux. Il devra la reconnaissance des fonds et sera tenu de signaler ceux qui ne sembleraient pas offrir une garantie suffisante pour la bonne tenue des peintures prévues.

L'entrepreneur devra vérifier que le système de peinture prescrit au présent CCTP est cohérent, et que les sous-couches sont compatibles avec les finitions et la nature des supports. De ce fait, il sera utilisé exclusivement les systèmes complets en provenance d'un même fabricant.

Les surfaces peintes devront satisfaire aux performances imposées par les tests du CSTB (publiés dans le cahier n° 695 de juin 1969) suivant les différentes familles des locaux.

L'entrepreneur devra tous les raccords de peinture après exécution des jeux éventuels, sur toutes les canalisations et appareils de plomberie, après les essais de mises en service de l'installation. Il devra également vérifier et s'assurer après peinture du bon fonctionnement de toutes les ouvertures.

La mise au ton des différents produits décrits sera fournie à l'entreprise avant l'exécution de son travail, le programme ton sera particulier à chaque ouvrage.

L'entrepreneur sera tenu de respecter tous les tons donnés qui seront choisis par le Maître d'œuvre parmi les cartes d'échantillons de la marque citée en référence. Ces teintes ne devront pas faire l'objet d'une mise au ton approximative par l'entrepreneur, au moyen de colorants divers autres que ceux préconisés par le fabricant.

Avant toute application, l'entrepreneur sera tenu de présenter au Maître d'œuvre des échantillons correspondant en qualité et mise à la teinte, à ceux décrits dans le programme couleur.

Une différence de teinte pourra être demandée par le Maître d'œuvre entre la sous-couche et la finition.

L'entrepreneur devra en outre se rendre compte sur place de l'état des lieux et des difficultés éventuelles d'exécution des travaux.

00.16 **Limites de prestations**

- L'énumération des prestations ci-après n'étant pas limitative l'entrepreneur du présent lot devra tous les ouvrages d'apprêts et de peinture qui s'avèreraient nécessaires à une parfaite finition des constructions après avoir pris connaissance du devis descriptif des autres corps d'état et de leurs besoins exacts.

- L'offre de la présente entreprise comprendra la mise en peinture (ou vernis, ou vitrificateur, ou revêtements mural suivant CCTP) de toutes les pièces et ensembles métalliques, de toutes les surfaces en plaques de plâtre; doublages, cloisons, plafonds, coffres, enduits plâtres, de tous les ouvrages bois pré-peint ou brut, intérieur et extérieur, de toutes les différentes canalisations apparentes, pour l'ensemble du présent projet.

- L'entrepreneur ne pourra prétendre ultérieurement, à aucun supplément de prix concernant la réalisation de ces travaux, dont il devra l'exécution.

- Raccords de fin de chantier exécutés après le nettoyage de mise en service par la présente entreprise.

RÉAMÉNAGEMENT PARTIEL DE L'ACCUEIL DU CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES - À MONTLUÇON (03) Lot N°02 DEMOLITIONS - PLATRERIE - FAUX-PLAFONDS - PEINTURE

- Les travaux de peinture s'entendent hors faïences.

Réception des subjectiles :

- Avant la date prévue au calendrier d'exécution pour son intervention, l'entrepreneur doit s'assurer que les subjectiles sont conformes aux dispositions du marché.
- Il note tous les défauts constatés et les cas de non-conformité et avise le maître d'œuvre de ses constatations, en mentionnant la nature des travaux supplémentaires nécessaires à la parfaite exécution de ses propres travaux.
- Toute réclamation ou contestation concernant l'état des surfaces des ouvrages, etc... ne sera examinée que si elle est faite avant tout commencement d'exécution des travaux décrits au présent lot. Faute de l'avoir fait en temps utile, l'entrepreneur du présent lot sera réputé avoir accepté l'état des ouvrages sur lesquels il intervient.

00.17 Essais - analyses - échantillons

Les essais et analyses de contrôles que l'Architecte se réserve de faire exécuter dans les conditions ci-dessous, comporteront l'obligation pour l'entreprise, de fournir à ses frais, tous les échantillons et éprouvettes.

L'Architecte se réservera, en effet, le droit de faire procéder inopinément, quand bon lui semblera, à tous les prélèvements et à toutes les analyses tant des matières premières livrées sur le chantier, que des peintures employées par les ouvriers.

A partir du moment où une fraude serait découverte, tous les frais d'analyses ultérieurs seraient à la charge de l'entrepreneur, sans préjudice des abattements à appliquer sur les travaux exécutés antérieurement, du refus pur et simple de ces travaux, voir de l'application éventuelle des mesures coercitives prévues aux documents administratifs du Marché. Seront dus à la demande de l'Architecte, tous les échantillons nécessaires lui permettant de choisir les teintes et l'aspect fini des différentes peintures.

Analyse des fonds :

L'entrepreneur devra procéder à l'analyse des fonds existants avant mise en œuvre des enduits de finition, toile de verre, peintures, peintures décoratives, papiers peints ou vinyles, afin de vérifier la compatibilité entre le support existant et la finition à appliquer. En cas d'incompatibilité, il devra le signaler au maître d'œuvre et proposer une solution alternative afin de remédier au problème.

00.18 Couleurs - teinte de qualité - environnement

Les couleurs et teintes des ouvrages seront choisis par le Maître d'œuvre après signature du Marché et après fourniture des palettes de couleurs par l'Entrepreneur adjudicataire du présent lot.

L'ensemble des peintures (intérieures et extérieures) mises en œuvre devront répondre aux exigences de l'écolabel européen ainsi que de la Norme NF environnement.

La solution polychrome sera retenue pour tous les articles du présent CCTP concernant les locaux et pièces, en intérieur et extérieure. (Nbr : 2 à 3 par pièce teintes voir plus et réalisation de motifs simples).

Il est entendu que les entreprises soumissionnaires auront prévu, dans leurs offres de prix, tous les RECHAMPISSAGES SOIGNÉS nécessaires à une parfaite réalisation dans les règles de l'art.

Le choix des tons des différentes peintures mates, brillantes ou satinées sera fixé par l'Architecte en accord avec le représentant du Maître d'Ouvrage.

00.19 Garanties

L'Entrepreneur est censé connaître parfaitement les ouvrages employés et ne peut arguer d'erreurs ou omissions au présent Descriptif, pour ne pas exécuter comme étant compris dans son offre, tous les ouvrages nécessaires au parfait et complet achèvement, et à la conservation des travaux envisagés.

Les cloisons, doublages, faux plafonds et leurs ouvrages annexes devront bénéficier de la garantie décennale à compter du jour de la réception des travaux.

Cette garantie comprend la remise en état des produits et de leur protection.

Pendant la période de garantie, les peintures qui auront éprouvé une altération, provenant de malfaçons ou de la mauvaise qualité de la matière employée, seront refaites d'une ou plusieurs couches, aux frais du présent lot.

L'entrepreneur doit une garantie de 2 ans à dater du jour de la réception, pour les peintures et revêtements.

Garanties et responsabilité :

L'entrepreneur garde la responsabilité de la bonne conception et de la bonne exécution des ouvrages.

Il doit signaler à la réception des plans toutes les contradictions ou erreurs et proposer les modifications éventuelles.

L'entrepreneur déclare avoir une parfaite connaissance des buts à atteindre et des moyens à mettre en œuvre.

En conséquence, il donne sa garantie sans réserve pour tous les travaux à exécuter.

L'entreprise devra une protection efficace et durable de ses ouvrages jusqu'à la réception des travaux.

Garantie du fabricant :

Les produits des fabricants sont couverts, dans le cadre de la responsabilité civile fabricant, par une garantie produits couvrant les vices de fabrication qui pourraient affecter leur bonne tenue ou leur efficacité.

Dans ce cas, la garantie couvre le remplacement du produit et la prise en charge des frais occasionnés par ce remplacement.

Garantie de l'entrepreneur

RÉAMÉNAGEMENT PARTIEL DE L'ACCUEIL DU CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES - À MONTLUÇON (03) Lot N°02 DEMOLITIONS - PLATRERIE - FAUX-PLAFONDS - PEINTURE

La garantie de l'entrepreneur est régie par la loi du 4 janvier 1978 (article 1792 du Code civil). Cette loi lui impose :

- une garantie de bon fonctionnement de deux ans à dater de la réception du chantier pour les revêtements ayant une fonction décorative : produits de façades de classe D et gamme décorative
- une garantie décennale à dater de la réception du chantier pour les revêtements ayant également une fonction technique : revêtements de façades de classes I et T.

La mise en œuvre des revêtements techniques doit faire l'objet d'une déclaration de cette activité à l'assureur.

La mise en œuvre de revêtements dits de « technique non courante » (procédés hors DTU par exemple) nécessite la souscription de garanties complémentaires à la décennale de base de l'entrepreneur.

Garantie contractuelle de bonne tenue

Fabricant et entrepreneur peuvent prolonger conjointement la durée de garantie légale des gammes décoratives et des revêtements de façades de classe D pour la porter à cinq ou dix ans dans le cadre d'un marché de travaux.

Cette garantie optionnelle est alors souscrite par l'entrepreneur auprès du fabricant lorsque le Maître d'Ouvrage l'exige.

Pour certains revêtements, cette prolongation de garantie peut se faire par la souscription d'un contrat d'entretien périodique.

00.20 Préconisations de mise en œuvre

00.20.01 Peinture supports plâtre et dérivés - supports neufs

L'état du support et les travaux préparatoires seront conformes aux prescriptions NF DTU 59.1 P1-1 Revêtements de peinture en feuille mince, semi-épais, ou épais, relatives au degré de finition choisie.

*) Dans les locaux très humides en conditions d'utilisation, les produits mis en œuvre doivent répondre à des exigences spécifiques (voir Annexe D.4 'Travaux intérieurs - Pièces et locaux très humides' du NF DTU 59.1 P1-1).

1) La finition C et la finition B sont d'aspect pochée. La finition A est d'aspect finement pochée ou lisse. L'application de peinture en finition 'tendue', ne s'exécute que pour les travaux de finition spécifique, sur prescription des documents particuliers du marché (DPM) (voir § 7.6.1.4 'Couche de finition' du NF DTU 59.1 P1-1). D'autres aspects décoratifs peuvent être obtenus (voir § 7.2.2.4 'Finition spécifique' du NF DTU 59.1 P1-1).

2) Selon les prescriptions du § 7.5.2.3 'Impression' du NF DTU 59.1 P1-1.

3) Un même type d'enduit est admis à toutes ces opérations. L'aspect est lisse ou structuré. En aspect structuré, le détail des opérations est défini dans les documents particuliers du marché.

4) L'ensemble des couches intermédiaire et de finition peut être remplacé par un revêtement semi-épais ou épais.

5) Selon les prescriptions du § 7.6.1.3 'Révision' du NF DTU 59.1 P1-1.

6) Optionnel : le choix par le peintre de ce type d'opération (voir § 7.4.2.3.3 'Les enduisages de surface' et/ou § 7.6.1.3 'Révision' du NF DTU 59.1 P1-1) peut être nécessaire en fonction de la présentation du support reçu pour obtenir la finition demandée (voir § 7.2.3.1 'Prescriptions de classement de finition sur supports à base de plâtre ou de liants hydrauliques et de maçonnerie' du NF DTU 59.1 P1-1).

7) Sur enduit en plâtre structuré (voir § 5.2.1.2.2.2 du NF DTU 59.1 P1-1), les opérations à prévoir correspondent à la seule finition C (sauf prescriptions des documents particuliers du marché).

RÉAMÉNAGEMENT PARTIEL DE L'ACCUEIL DU CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES - À MONTLUÇON (03) Lot N°02 DEMOLITIONS - PLATRERIE - FAUX-PLAFONDS - PEINTURE

Etat de finition recherché (1)	Brossage métallique	Epousage	Impression (2)	Révision joints, rebouchage (3)	Ratissage (3)	Enduit non repassé (3)	Enduit repassé (3)	Ponçage, épousage	Couche intermédiaire (4)	Révision (5)	Couche de finition (4)
Mat, satiné, brillant (*)											
Peinture sur panneaux ou carreaux de plâtre lisse et autres ouvrages en staff											
Finition C		X	X								X
Finition B	X	X	X	X		X		X	X		X
Finition A	X	X	X	X			X	X	X	X	X

Etat de finition recherché (1)	Egrenage	Epousage	Impression (2)	Rebouchage (3)	Ratissage (3)	Enduit non repassé (3)	Enduit repassé (3)	Ponçage, épousage	Couche intermédiaire (4)	Révision (5)	Couche de finition (4)
Mat, satiné, brillant (*)											
Enduit en plâtre lissé (7)											
Finition C		X	X								X
Finition B		X	X	X		X (6)		X	X		X
Finition A		X	X	X			X (6)	X	X	X (6)	X
Enduit en plâtre coupé (7)											
Finition C	X	X	X								X
Finition B	X	X	X	X	X	X		X	X		X
Finition A	X	X	X	X	X		X	X	X	X (6)	X

Etat de finition recherché (1)	Révision des joints (2)	Epousage	Impression (3)	Rebouchage (4)	Ratissage (4)	Enduit non repassé (4)	Enduit repassé (4)	Ponçage, épousage	Couche intermédiaire (5)	Révision (6)	Couche de finition (5)
Mat, satiné, brillant (*)	(4)										
Plaque de parement en plâtre											
Finition C		X	X								X
Finition B	X	X	X	X		X (7)		X	X		X
Finition A	X	X	X	X	X		X (7)	X	X	X (7)	X

00.20.02 Peinture supports plâtre et dérivés - supports existants

*) Dans les locaux très humides en condition d'utilisation, les produits mis en œuvre doivent répondre à des exigences spécifiques (Voir annexe D.3 'Travaux intérieurs - Pièces et locaux humides' du NF DTU 59.1 P1-1).

1) La finition C et la finition B sont d'aspect poché. L'application de revêtement en finition A ou 'tendue' ne s'exécute que pour des travaux de finition spécifique, sur prescription des Documents Particuliers du Marché (DPM) (voir § 7.6.1.4 'Couche de finition' du NF DTU 59.1 P1-1). D'autres aspects décoratifs peuvent être obtenus (voir § 7.2.2.4 'Finition spécifique' du NF DTU 59.1 P1-1), notamment avec des revêtements semi-épais ou épais ne nécessitant pas de couche intermédiaire. Le décapage des anciens fonds n'est effectué que sur prescriptions des documents particuliers du marché (DPM).

2) Sur ancien fond de laque ou de vernis, un dépolissage à l'abrasif de la surface sera effectué.

3) Un lessivage doit être suivi d'un rinçage à l'eau claire et d'un complet séchage.

4) L'aspect est lisse ou structuré. En aspect structuré, le détail des opérations est défini dans les prescriptions des documents particuliers du marché (DPM).

5) Partout où nécessaire, sur raccord de plâtre. Jonction fonds anciens et neufs, etc.

6) Cette impression pourra être appliquée localement.

7) Voir § 7.6.1.2 'Couche intermédiaire' du NF DTU 59.1 P1-1.

8) Restructuration locale du relief au plus approchant.

9) Le choix d'enduire ou de ne pas enduire et le nombre de couches est effectué par le peintre en fonction de l'état des fonds et de la finition recherchée (aspect défini à l'article 1)). La surface de référence permettra de valider l'état de finition recherchée et donc des travaux préparatoires nécessaires.

10) Il y a lieu de s'assurer que l'impression ou la couche intermédiaire ne détrempe pas l'ancien revêtement.

11) Optionnel, dépend du changement de couleur demandé.

12) Calicot optionnel, selon l'état du support.

13) Voir présentation § 7.5.7 'Travaux avant peinture sur revêtements anciens' du NF DTU 59.1 P1.1.

Note : Le choix par le peintre de ce type d'opération peut être nécessaire en fonction de la présentation du subjectile reçu pour obtenir la finition demandée (voir § 7.2.3.1 'Prescription de classement de finition sur subjectiles à base de plâtre ou de liants hydrauliques et de maçonnerie' du NF DTU 59.1 P1-1).

RÉAMÉNAGEMENT PARTIEL DE L'ACCUEIL DU CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES - À MONTLUÇON (03) Lot N°02 DEMOLITIONS - PLATRERIE - FAUX-PLAFONDS - PEINTURE

Etat de finition recherché ⁽¹⁾	Grattage des parties mal adhérentes ⁽²⁾	Lessivage ⁽³⁾ ou lavage pour repeindre ou décapissage	Ouverture des fissures	Impression ⁽⁶⁾	Rebouchage ⁽⁵⁾ avec ou sans calicot ⁽¹²⁾ et réparation	Raccords enduits ⁽⁵⁾	Enduisage ⁽⁴⁾	Ponçage Epoussetage	Impression ⁽¹⁰⁾	Couche intermédiaire ⁽¹⁾ ⁽⁷⁾ ⁽¹⁰⁾ ⁽¹¹⁾	Couche de finition
Mat, satiné, brillant ⁽¹⁾											
(2) Fonds peints lisses : mat, satiné ou brillant											
Finition C	X	X		X						X	X
Finition B	X	X	X	X	X	X	X ⁽⁹⁾	X	X	X	X
Finition A	Suivant prescriptions des DPM ⁽¹³⁾										
(2) Fonds peints structurés : mat, satiné ou brillant											
Finition C	X	X		X						X	X
Finition B	X	X	X	X	X ⁽⁸⁾			X		X	X
Finition A	Suivant prescriptions des DPM ⁽¹³⁾										
Fonds décapissés											
Finition C	X	X		X						X	X
Finition B	X	X	X	X	X	X	X ⁽⁹⁾	X	X	X	X
Finition A	Suivant prescriptions des DPM ⁽¹³⁾										

00.20.03 Peinture sur bois et dérivés - supports intérieurs neufs

Support bois massif raboté ou raboté et poncé, latté, éléments plaqués MDF, panneaux de particules, contreplaqués, panneaux de fibres durs.

2) La finition C et la finition B sont d'aspect poché. La finition A est d'aspect finement poché ou lisse. L'application de peinture en finition 'tendue', ne s'exécute que pour les travaux de finition spécifique, sur prescription des Documents Particuliers du Marché (DPM) (voir chapitre 7.6.1.4 'Couche de finition' du NF DTU 59.1 P1-1). D'autres aspects décoratifs peuvent être obtenus (voir chapitre 7.2.2.4 'Finitions spécifiques' du NF DTU 59.1 P1-1).

3) Les produits de masse volumique inférieure à 0,4 ne sont pas traités dans ce tableau.

4) L'impression peut être exécutée en atelier par le fabricant ou un autre corps d'état concerné. En pareil cas, il est fait référence à l'article 4 'Coordination' du NF DTU 59.1 P2 (CCS).

5) L'impression des fonds de feuillure est effectuée avant pose des vitrages (voir chapitre 7.2.3.2 'Prescription de classement de finition sur subjectiles bois' du NF DTU 59.1 P1-1). Les parcloles sont imprimées avant la livraison au peintre (voir chapitre 7.5.4.2 'Impression' du NF DTU 59.1 P1-1).

6) Selon les prescriptions du chapitre 7.6.1.3 'Révision' du NF DTU 59.1 P1-1.

Les ponçages devront faire disparaître les peluches du bois. Les rebouchages seront effectués au mastic acrylique.

NOTES :

- Certains bois tropicaux comme l'Iroko, le Doussié, le Teck, contiennent des substances qui empêchent le séchage des peintures et vernis. Ces types de bois doivent être isolés avec un vernis d'impression durcisseur à fonction spéciale d'isolation avant mise en place du système retenu ;

- Les bois seront éventuellement dégraissés suivant les essences ;

- Etat du support et les travaux préparatoires seront conformes aux prescriptions de la NF DTU 59.1 P1-1 Revêtements de peinture en feuil mince, semi-épais, ou épais, relatives au degré de finition choisie.

Présentation	Etat de finition recherché ⁽²⁾	Brossage, époussetage	Impression ⁽⁴⁾ (5)	Rebouchage	Ponçage époussetage	Enduit non repassé	Enduit repassé	Ponçage à sec, époussetage	Couche intermédiaire	Révision ⁽⁶⁾	Couche de finition
	Mat, satiné, brillant ⁽¹⁾										
Bois massif - Contreplaqués, panneaux plaqués⁽³⁾ - Autres panneaux à base de bois											
Raboté	Finition C	X	X								X
Raboté	Finition B	X	X	X		X		X	X		X
ou brut et poncé	Finition A	X	X	X	X		X	X	X	X	X

00.20.04 Peinture sur bois et dérivés - supports intérieurs existants à repeindre

*) Dans les locaux très humides en condition d'utilisation, les produits mis en œuvre doivent répondre à des exigences spécifiques (Voir annexe D.3 'Travaux intérieurs - Pièces et locaux humides' du NF DTU 59.1 P1-1).

1) La finition C et la finition B sont d'aspect poché. L'application de revêtement en finition A ou 'tendue' ne s'exécute que pour les travaux de finition spécifique, sur prescription des Documents Particuliers du Marché (DPM) (voir § 7.6.1.4 'Couche de finition' du NF DTU 59.1 P1-1). D'autres aspects décoratifs peuvent être obtenus (voir § 7.2.2.4 'Finition spécifique' du NF DTU 59.1 P1-1), notamment avec des revêtements semi-épais ne nécessitant pas de couche intermédiaire. Le décapage des anciens fonds n'est effectué que sur prescriptions des documents particuliers du marché (DPM).

2) Sur ancien fond de laque ou de vernis, un dépolissage à l'abrasif de la surface sera effectué.

3) Optionnel, dépend de l'encrassement des fonds. Nécessaire lorsqu'il s'agit d'anciens fonds cirés ou peints à la colle, etc. Un lessivage doit être suivi d'un rinçage à l'eau claire et d'un complet séchage.

4) Un seul type d'enduit peut convenir à toutes ces opérations. L'aspect est lisse.

5) Dans le cas d'une finition B, un sous-enduit plâtre ou un enduit de type 'garnissant' peut s'avérer nécessaire en

RÉAMÉNAGEMENT PARTIEL DE L'ACCUEIL DU CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES - À MONTLUÇON (03)

Lot N°02 DEMOLITIONS - PLATRERIE - FAUX-PLAFONDS - PEINTURE

complément.

6) Cette impression pourra être appliquée localement.

7) Voir § 7.6.1.2 'Couche intermédiaire' du NF DTU 59.1 P1-1.

8) L'opération d'enduisage ou le nombre de couches est fonction de l'état des anciens fonds de peinture et de la finition recherchée. La surface de référence permettra de valider l'état de finition recherchée et donc des travaux préparatoires nécessaires.

9) Il y a lieu de s'assurer que l'impression ou la couche intermédiaire ne détrempe pas l'ancien revêtement.

10) Optionnel, dépend du changement de couleur demandé.

11) Voir présentation § 7.5.7 'Travaux avant peinture sur revêtements anciens' du NF DTU 59.1 P1.1.

Etat de finition cherché ⁽¹⁾	Grattage des parties mal adhérentes	Lessivage ou lavage pour repeindre ⁽³⁾	Impression ⁽⁸⁾	Rebouchage ⁽⁴⁾	Enduisage ^{(4) (8)}	Ponçage époussetage	Impression ^{(8) (9)}	Couche intermédiaire ^{(7) (9) (10)}	Couche de finition
Mat, satiné, brillant ^(*)									
(2) Fonds peints : mat, satiné ou brillant									
Finition C	X	X						X	X
Finition B ⁽⁵⁾	X	X	X	X	X ⁽⁸⁾	X	X	X	X
Finition A	Suivant prescriptions des DPM ⁽¹²⁾								

00.20.05 Peinture sur bois et dérivés - supports extérieurs existants à repeindre

1) La finition C et la finition B sont d'aspect poché. D'autres aspects décoratifs peuvent être obtenus (voir § 7.2.2.4 'Finition spécifiques' du NF DTU 59.1 P1-1), notamment avec des revêtements semi-épais ou épais ne nécessitant pas de couche intermédiaire. Le décapage des anciens fonds n'est effectué que sur prescriptions des Documents Particuliers du Marché (DPM).

2) Optionnel, dépend de l'encrassement des fonds. Nécessite le cas échéant d'un parfait séchage. Un traitement de décontamination est recommandé.

3) Ce qui est prévu pour l'extérieur doit être compatible avec l'existant intérieur (voir § 7.5.4.2 'Impression' du NF DTU 59.1 P1-1). Sur ancien fond de laque ou de vernie, un dépolissage à l'abrasif de la surface sera effectué.

4) Il y a lieu de s'assurer que l'impression ou la couche intermédiaire ne détrempe pas l'ancien revêtement.

5) Optionnel, dépend du changement de couleur demandé.

Etat de finition recherché ⁽¹⁾	Grattage des parties mal adhérentes	Lessivage ou lavage pour repeindre ⁽²⁾ et/ou dégraissage	Impression ^{(3) (4)}	Ponçage, époussetage	Couche intermédiaire ^{(4) (5)}	Couche de finition
Mat ⁽⁵⁾ , satiné, brillant						
Fonds peints : satiné ou brillant						
Finition C	X	X	X		X	X
Finition B	X	X	X	X	X	X

00.20.06 Lasure sur support bois - supports extérieurs neufs

1) Le sciage et le rabotage ne conviennent que pour une finition C.

2) L'impression peut être exécutée en atelier par un fabricant ou un autre corps d'état concerné. En pareil cas il est fait référence à l'article 4 du NF DTU 59.1 P2 (CCS).

3) Le maître d'ouvrage ou son représentant doit s'assurer que ce qu'il prescrit pour l'extérieur est compatible avec l'existant intérieur (voir § 7.5.4.2 'Impression' du NF DTU 59.1 P1-1).

4) L'impression doit être compatible avec les traitements spécifiques du sujettile (voir § 7.2.3.2 'Prescription de classement de finition sur sujettiles bois' du NF DTU 59.1 P1-1).

5) Les bois massifs et les panneaux de particules et de fibres ne sont traités en lasures que sur prescription des DPM ; les MDF ne sont pas prévus pour recevoir des lasures.

Les ponçages devront faire disparaître les peluches du bois. Les rebouchages seront effectués au mastic acrylique.

NOTA :

- Certains bois tropicaux comme l'Iroko, le Doussié, le Teck, contiennent des substances qui empêchent le séchage des peintures et vernis. Ces types de bois doivent être isolés avec un vernis d'impression durcisseur à fonction spéciale d'isolation avant mise en place du système retenu ;

- Les bois seront éventuellement dégraissés suivant les essences ;

- Etat du support et les travaux préparatoires seront conformes aux prescriptions de la NF DTU 59.1 P1-1 Revêtements de peinture en feuil mince, semi-épais, ou épais, relatives au degré de finition choisie.

00.20.07 Lasure sur support bois - supports extérieurs existants

1) La finition C et la finition B sont d'aspect poché. D'autres aspects décoratifs peuvent être obtenus (voir § 7.2.2.4 'Finition spécifiques' du NF DTU 59.1 P1-1), notamment avec des revêtements semi-épais ou épais ne nécessitant pas de couche intermédiaire. Le décapage des anciens fonds n'est effectué que sur prescriptions des Documents Particuliers du Marché (DPM).

RÉAMÉNAGEMENT PARTIEL DE L'ACCUEIL DU CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES - À MONTLUÇON (03)

Lot N°02 DEMOLITIONS - PLATRERIE - FAUX-PLAFONDS - PEINTURE

- 2) Optionnel, dépend de l'encrassement des fonds. Nécessite le cas échéant d'un parfait séchage. Un traitement de décontamination est recommandé.
- 3) Ce qui est prévu pour l'extérieur doit être compatible avec l'existant intérieur (voir § 7.5.4.2 'Impression' du NF DTU 59.1 P1-1). Sur ancien fond de laque ou de vernie, un dépolissage à l'abrasif de la surface sera effectué.
- 4) Il y a lieu de s'assurer que l'impression ou la couche intermédiaire ne détrempe pas l'ancien revêtement.
- 5) Optionnel, dépend du changement de couleur demandé.
- 6) En lasure, à l'extérieur, les finitions sont généralement 'mat' ou 'satiné'.
- 7) On vise ici le cas où on recouvre à l'identique, par vernis ou lasure. Si on recouvre par peinture, on considère l'ancien fond comme une peinture.
- 8) La finition B n'est possible qu'en vernis. En lasure seule la finition C est envisageable.

Etat de finition recherché ⁽¹⁾	Grattage des parties mal adhérentes	Lessivage ou lavage pour repeindre ⁽²⁾ et/ou dégraissage	Impression ⁽³⁾ ⁽⁴⁾	Ponçage, époussetage	Couche intermédiaire ⁽⁴⁾ ⁽⁵⁾	Couche de finition
Mat ⁽⁵⁾ , satiné, brillant						
Lasures ou vernis ⁽⁵⁾ ⁽⁶⁾ ⁽⁷⁾						
Finition C	X	X	X	X	X	X
Finition B ⁽⁸⁾	X	X	X	X	X	X

00.20.08 Vernis sur support bois - supports neufs

- 1) Le rabotage ne convient que pour une finition C.
- 2) L'impression peut être exécutée en atelier par un fabricant ou un autre corps d'état concerné. En pareil cas il est fait référence à l'article 4 du NF DTU 59.1 P2 (CCS).
- 3) Le maître d'ouvrage ou son représentant doit s'assurer que ce qu'il prescrit pour l'extérieur est compatible avec l'existant intérieur (voir § 7.5.4.2 'Impression' du NF DTU 59.1 P1-1).
- 4) L'impression doit être compatible avec les traitements spécifiques du subjectile (voir § 7.2.3.2 'Prescription de classement de finition sur subjectiles bois' du NF DTU 59.1 P1-1).
- 5) Les bois massifs et les panneaux de particules et de fibres ne sont traités en vernis que sur prescription des DPM.

Les ponçages devront faire disparaître les peluches du bois. Les rebouchages seront effectués au mastic acrylique.

NOTES :

- Certains bois tropicaux comme l'Iroko, le Doussié, le Teck, contiennent des substances qui empêchent le séchage des peintures et vernis. Ces types de bois doivent être isolés avec un vernis d'impression durcisseur à fonction spéciale d'isolation avant mise en place du système retenu ;
- Les bois seront éventuellement dégraissés suivant les essences ;
- Etat du support et les travaux préparatoires seront conformes aux prescriptions de la NF DTU 59.1 P1-1 Revêtements de peinture en feuil mince, semi-épais, ou épais, relatives au degré de finition choisie

Présentation	Etat de finition recherché	Brossage, époussetage	Impression ⁽²⁾ ⁽³⁾ ⁽⁴⁾	Ponçage, époussetage	Rebouchage	Ponçage, époussetage	Couche intermédiaire	Ponçage entre couches, époussetage	Couche de finition
	Mat, satiné, brillant ⁽⁷⁾								
Bois massif ⁽⁵⁾									
Raboté ⁽¹⁾ et/ou poncé	Finition C	X	X						X
Bois massif ⁽⁵⁾ - Contreplaqués - Panneaux plaqués									
Poncé	Finition C	X	X						X
	Finition B	X	X	X			X		X
	Finition A	X	X	X	X	X	X	X	X
Panneaux à base de bois ⁽⁵⁾									
	Finition C	X	X						X

00.20.09 Vernis sur support bois - intérieurs existants à revernir

*) Dans les locaux très humides en condition d'utilisation, les produits mis en œuvre doivent répondre à des exigences spécifiques (Voir annexe D.3 'Travaux intérieurs - Pièces et locaux humides' du NF DTU 59.1 P1-1).

- 1) La finition C et la finition B sont d'aspect poché. L'application de revêtement en finition A ou 'tendue' ne s'exécute que pour les travaux de finition spécifique, sur prescription des Documents Particuliers du Marché (DPM) (voir § 7.6.1.4 'Couche de finition' du NF DTU 59.1 P1-1). D'autres aspects décoratifs peuvent être obtenus (voir § 7.2.2.4 'Finition spécifique' du NF DTU 59.1 P1-1), notamment avec des revêtements semi-épais ne nécessitant pas de couche intermédiaire. Le décapage des anciens fonds n'est effectué que sur prescriptions des documents particuliers du marché (DPM).
- 2) Sur ancien fond de laque ou de vernis, un dépolissage à l'abrasif de la surface sera effectué.
- 3) Optionnel, dépend de l'encrassement des fonds. Nécessaire lorsqu'il s'agit d'anciens fonds cirés ou peints à la colle, etc. Un lessivage doit être suivi d'un rinçage à l'eau claire et d'un complet séchage.
- 4) Un seul type d'enduit peut convenir à toutes ces opérations. L'aspect est lisse.
- 6) Cette impression pourra être appliquée localement.
- 7) Voir § 7.6.1.2 'Couche intermédiaire' du NF DTU 59.1 P1-1.

RÉAMÉNAGEMENT PARTIEL DE L'ACCUEIL DU CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES - À MONTLUÇON (03)

Lot N°02 DEMOLITIONS - PLATRERIE - FAUX-PLAFONDS - PEINTURE

- 9) Il y a lieu de s'assurer que l'impression ou la couche intermédiaire ne détrempe pas l'ancien revêtement.
- 10) Optionnel, dépend du changement de couleur demandé.
- 11) On vise ici le cas où l'on recouvre à l'identique, par vernis ou lasure. Si on recouvre par peinture, on considère l'ancien fond comme une peinture, selon tableau chapitre 945.41 'Peinture supports bois et dérivés' du présent lot.
- 12) Voir présentation § 7.5.7 'Travaux avant peinture sur revêtements anciens' du NF DTU 59.1 P1.1.

Etat de finition cherché (1)	Grattage des parties mal adhérentes	Lessivage ou lavage pour repeindre (3)	Rebouchage (4)	Impression (6) (9)	Couche intermédiaire (7) (9) (10)	Couche de finition
Mat, satiné, brillant (*)						
(2) Fonds lasurés ou vernis (11)						
Finition C	X	X			X	X
Finition B	X	X	X	X	X	X
Finition A	Suivant prescriptions des DPM (12)					

00.20.10 Peinture supports métaux en intérieur - supports neufs

Peinture supports métaux non ferreux et alliages légers - acier galvanisé.

Etat de finition recherché	Nettoyage et dépolissage (1)	Dégraissage	Dérochage et rinçage (2)	Peinture primaire réactive (3) ou peinture à accrochage direct	Couche intermédiaire	Couche de finition (4)
Mat (5), satiné, brillant (*)						
Non ferreux - Alliages légers - Aciers galvanisés (6)						
Finition C	X	X	X	X		X (4)
Finition B	X	X	X	X	X	X (5)

*) Dans les locaux très humides en conditions d'utilisation, les produits mis en œuvre doivent répondre à des exigences spécifiques (voir Annexe D3 'Travaux intérieurs - Pièces et locaux humides' du NF DTU 59.1 P1-1).

1) Les ouvrages sont supposés être livrés au peintre non recouverts de ciment ou de plâtre.

2) L'opération de dérochage suivie d'un rinçage n'est pas toujours nécessaire (voir § 5.5.3 'Métaux non ferreux ou galvanisés' du NF DTU 59.1 P1-1).

3) Assure l'accrochage ainsi qu'une protection provisoire.

4) Certaines couleurs de la couche de finition exigent une couche intermédiaire ou une deuxième supplémentaire. Certains systèmes semi-épais ou épais peuvent remplacer deux couches de même épaisseur totale.

5) L'aspect 'mat' nécessite l'emploi de produits spécifiques.

Peinture supports métaux ferreux avec primaire inhibiteur de corrosion.

Etat de finition recherché	Nettoyage et dépolissage (2)	Retouches à la peinture primaire inhibitrice de corrosion (3)	Couche intermédiaire	Couche de finition (4)
Mat, satiné, brillant (*)				
Structures en produits sidérurgiques grenailés prépeints ou ayant reçu après décapage par projection d'abrasifs, une couche de peinture primaire anticorrosion (1)				
Finition C (5)	X	X		X
Finition B	X	X	X	X

*) Dans les locaux très humides en conditions d'utilisation, les produits mis en œuvre doivent répondre à des exigences spécifiques (voir Annexe D3 'Travaux intérieurs - Pièces et locaux humides' du NF DTU 59.1 P1-1).

1) Voir § 7.5.5.2 'Travaux préparatoires sur métaux ferreux' du NF DTU 59.1 P1-1.

2) Les ouvrages sont supposés être livrés au peintre non recouverts de ciment ou de plâtre.

3) Sauf prescriptions particulières, les retouches ne sont pas exécutées par le peintre. La couche de primaire doit être exécutée conformément aux paragraphes 7.5.5.2 'Travaux préparatoires sur métaux ferreux' et 7.5.5.3 'Travaux d'apprêt sur subjectiles métalliques' du NF DTU 59.1 P1-1. Elle peut avoir été réalisée par le fabricant ou un autre corps d'état.

4) Certaines couleurs de la couche de finition exigent une couche intermédiaire ou une deuxième supplémentaire. Certains systèmes semi-épais ou épais peuvent remplacer deux couches de même épaisseur totale.

5) En ambiance sèche et non corrosive.

RÉAMÉNAGEMENT PARTIEL DE L'ACCUEIL DU CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES - À MONTLUÇON (03) **Lot N°02 DEMOLITIONS - PLATRERIE - FAUX-PLAFONDS - PEINTURE**

00.20.11 Peinture supports métaux en extérieur - supports existants

Etat de finition recherché ⁽¹⁾	Piquage Martelage ⁽⁵⁾	Grattage des parties mal adhérentes	Lessivage ou lavage pour repeindre ⁽³⁾ et/ou dégraissage	Peinture primaire adaptée ⁽³⁾ ⁽⁴⁾ ⁽⁶⁾ localisée	Couche intermédiaire ⁽⁴⁾	Couche de finition
Satiné, brillant						
⁽²⁾ Anciens fonds métalliques peints						
Finition B	X ⁽⁶⁾	X	X	X	X	X

¹⁾ La finition B est d'aspect poché. D'autres aspects décoratifs peuvent être obtenus (voir § 7.2.2.4 'Finition spécifiques' du NF DTU 59.1 P1-1), notamment avec les revêtements semi-épais ou épais ne nécessitant pas de couche intermédiaire. Le décapage n'est effectué que sur prescriptions des Documents Particuliers du Marché (DPM).

²⁾ Sur ancien fond de laque ou de vernis, un dépolissage à l'abrasif de la surface sera effectué.

³⁾ Optionnel, dépend de l'encrassement des fonds. Un lessivage doit être suivi d'un rinçage à l'eau claire et d'un complet séchage.

⁴⁾ A choisir en fonction de la nature du support et de son état. Il y a lieu de s'assurer que l'impression ou la couche intermédiaire ne détrempe pas l'ancien revêtement.

⁵⁾ La rouille épaisse peut être enlevée par martelage et piquage (voir § 7.5.5.2.1.2 'Cas particuliers' du NF DTU 59.1 P1-1).

⁶⁾ Voir § 7.5.5.2 'Travaux préparatoires sur métaux' du NF DTU 59.1 P1-1 pour les traitements d'antirouille.

RÉAMÉNAGEMENT PARTIEL DE L'ACCUEIL DU CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES - À MONTLUÇON (03)

Lot N°02 DEMOLITIONS - PLATRERIE - FAUX-PLAFONDS - PEINTURE

01 TRAVAUX PRELIMINAIRES

01.01 Moyens hygiène et sécurité

Les recommandations du PGC priment sur les descriptions et articles du C.C.T.P.C. et du présent C.C.T.P.

Les entreprises appliqueront toujours les recommandations du SPS qui peuvent être amenées à évoluer en cours de chantier, afin de s'adapter au contexte, au délai et au phasage.

Les entrepreneurs sont réputés avoir pris connaissance du P.G.C.S.P.S. de l'opération et avoir intégré l'ensemble des prescriptions dans leur P.P.S.P.S.

Ce poste comprendra le chiffrage de l'ensemble des prescriptions prévues au PLAN GENERAL de COORDINATION (P.G.C.) et en conformité avec le décret de 94.

Établissement par chaque entreprise d'un plan particulier sécurité protection santé (P.P.S.P.S.) selon notice jointe par coordonnateur sécurité en annexe du P.G.C. à fournir au coordonnateur sécurité avant intervention sur le chantier et à mettre à jour au fur et à mesure de l'avancement de l'opération. Cette règle est applicable aux sous-traitants qui doivent remplir les mêmes obligations.

Les entreprises trouveront à disposition dans le bureau chantier le registre journal qui sera tenu à jour par le coordinateur hygiène sécurité santé. Elles devront viser systématiquement les observations qui y seront portées et prendre toutes les dispositions pour une mise en œuvre instantanée desdites observations.

01.02 Accès de chantier

L'accès chantier pour les travaux **se fera obligatoirement** suivant les indications et directives du maître d'ouvrage, de la maîtrise d'œuvre et du coordinateur S.P.S.

Chaque entreprise disposera d'un badge, afin de fermer les portes en fin de journée, qu'elle restituera en fin de chantier.

01.03 Phasage

Les travaux seront réalisés en 1 phase.

Attention : Les travaux ne devront, en aucun cas, ni perturber, ni interrompre le fonctionnement normal des installations existantes.

Toutes les dispositions seront donc prises pour être conformes à cette prescription et aux spécifications de fonctionnement des locaux existants.

L'opération se déroulant à proximité de locaux toujours en fonctionnement, les dispositions communes suivantes seront prises en compte dans le cadre de l'exécution des travaux pour assurer à la fois :

- La minimalisation des gênes vis à vis des occupants,
- Tous les travaux devront être exécutés par les moyens engendrant le moins de gêne possible pour les occupants,
- La sécurité des personnes,
- La continuité d'exploitation du site,
- Travaux ponctuels en heures décalées : tôt le matin, tard le soir, en dehors des heures d'ouvertures, week-end,...
- Toute contrainte particulière nécessaire pour assurer la continuité d'exploitation des locaux existants en activité,

Les travaux seront réalisés suivant le planning prévisionnel.

01.04 Généralités diverses

L'entrepreneur sera tenu de respecter en tous points les avis techniques correspondants aux matériaux utilisés, tant pour la mise en œuvre de ces matériaux que pour leurs choix. Pour respecter les objectifs minimums demandés.

Classement acoustique, montage et choix, suivant normes et rapport de l'acousticien

Classement feu, montage et choix suivant normes et rapport du bureau de contrôle.

Fourniture des PV (CF, acoustiques, thermiques, etc...) obligatoires.

Tous les produits devront posséder un marquage CE et/ou NF.

01.05 Préchauffage des bâtiments

Le préchauffage a pour finalité de maintenir, autant que de besoin et en fonction des impératifs des travaux dans les bâtiments, la température minimale de 12°C (par - 5°C à l'extérieur) requise pour la réalisation des travaux de certains lots

RÉAMÉNAGEMENT PARTIEL DE L'ACCUEIL DU CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES - À MONTLUÇON (03) Lot N°02 DEMOLITIONS - PLATRERIE - FAUX-PLAFONDS - PEINTURE

en concordance avec le calendrier T.C.E.

Tel que défini au C.C.T.P. Commun à tous les lots, la fourniture, mise en œuvre des appareils mobiles de chauffage et l'exploitation seront à la charge du présent lot, le préchauffage des bâtiments avec installations provisoires, comprendront :

- Des appareils mobiles (panneaux rayonnant infrarouge fonctionnant à l'électricité), modèle à «marche automatique»,
- Ces appareils seront en nombre suffisant pour permettre de traiter l'ensemble des zones d'intervention et seront déplacés à l'avancement des travaux,
- Dans le même temps, des déshumidificateurs pourront être installés pour obtenir une hygrométrie permettant la réalisation de travaux de second œuvre sur demande de la Maîtrise d'œuvre ou de l'OPC.

La mise en œuvre ainsi que le coût de l'énergie du préchauffage de chantier seront imputées au compte prorata géré par le lot Gros œuvre.

01.06 **Constat d'huissier**

Avant tous travaux, il sera réalisé à la charge de l'entreprise un constat de l'état des lieux par huissier de justice. Ce constat sera dressé en présence de l'entreprise de DEMOLITIONS - PLATRERIE - FAUX-PLAFONDS - PEINTURE, du maître d'ouvrage et du maître d'œuvre et voisins en limite de propriété. Il concernera les relevés des structures existantes, ainsi que les aménagements extérieurs dans la zone du projet. Un exemplaire de chacun des documents sera transmis au maître d'ouvrage.

01.07 **Gestion du compte prorata**

Suivant article "Gestion du compte prorata" du Cahier des Clauses Techniques Particulières Communes à tous les lots

RÉAMÉNAGEMENT PARTIEL DE L'ACCUEIL DU CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES - À MONTLUÇON (03)
Lot N°02 DEMOLITIONS - PLATRERIE - FAUX-PLAFONDS - PEINTURE
02**INSTALLATION DE CHANTIER**

Les entrepreneurs sont réputés avoir pris connaissance du P.G.C.S.P.S. de l'opération et avoir intégré l'ensemble des prescriptions dans son P.P.S.P.S.

Les recommandations du PGC priment sur les descriptions et articles du présent CCTP.

Les entreprises appliqueront toujours les recommandations du SPS qui peuvent être amenées à évoluer en cours de chantier, afin de s'adapter au contexte, au délai et au phasage.

Toutes modifications des installations de chantier, surfaces, positions, ... seront validées par la Maîtrise d'ouvrage et la Maîtrise d'œuvre.

Cette prestation est à caractère forfaitaire.

L'installation générale de chantier (voix d'accès, clôtures, zone cantonnement vestiaires, sanitaires, bureau, bennes, etc...) sera prévue par le présent lot.

L'entreprise aura à sa charge l'alimentation provisoire de chantier (coffret de prises, leurs alimentations ainsi qu'un compteur ou sous-compteur).

L'entreprise du présent lot devra prévoir les installations propres à l'exécution de ces ouvrages. Sur ce plan devront figurer les aires de stockage des matériaux, le stationnement éventuel d'engins etc...

Après approbation, suite aux modifications éventuelles, l'entrepreneur devra se conformer à ce plan durant toute l'exécution des travaux, ceci en harmonie avec le P.G.C..

Cette prestation inclus tous les frais liés à l'entretien et à la réparation (si nécessaire), des aménagements et installation de chantier.

L'entrepreneur fournira un plan d'installation de chantier qu'il soumettra pour approbation au maître d'ouvrage, Maître d'Œuvre, coordonnateur SPS et aux services techniques municipaux de la commune du chantier.

02.01**Installation de chantier****Autorisations administratives et location trottoir et chaussée publique :**

Avant tout commencement d'exécution des travaux, l'entrepreneur devra se mettre en rapport avec les Services Techniques de la Ville pour les travaux situés sur le domaine public ou à proximité et demander les autorisations nécessaires pour location du trottoir et de chaussée publique.

Si les travaux nécessitent l'interruption momentanée de la circulation, l'entrepreneur sera tenu d'indiquer aux administrations et aux divers services concernés, la date et la durée des travaux correspondants, demander les autorisations nécessaires aux services compétents et suivre scrupuleusement leurs instructions.

L'entrepreneur devra la réfection éventuelle des revêtements des chaussées publiques et trottoirs.

Mise en place de la signalisation nécessaire pour livraison et évacuation, mise en place de la signalisation routière et piétonne si occupation du domaine public.

NOTA : Panneau publicitaire - si l'entreprise envisage d'utiliser les clôtures comme support publicitaire, elle devra établir au préalable une proposition au Maître d'Ouvrage à défaut, aucune publicité ne sera acceptée sur le chantier.

Accès chantier :

L'accès pour les travaux se fera obligatoirement suivant les indications et directives du maître d'ouvrage, de la maîtrise d'œuvre et du coordinateur S.P.S.

Chaque entreprise disposera d'une clef afin de fermer les portes en fin de journée, qu'elle restituera en fin de chantier.

L'entrepreneur doit toutes les voies d'accès aux engins ainsi que la voie d'accès aux locaux de cantonnement. Cette dernière doit être praticable et éclairée avant toute intervention des entreprises et ceux durant toute la durée des travaux et même par temps de pluie.

Frais de voirie :

L'entrepreneur prendra à sa charge tous les frais de voiries (occupation des trottoirs, stationnement, etc...) liés à ses interventions. Toutes les demandes d'autorisation sur voirie sont à la charge du présent lot.

Bureaux de chantier - blocs sanitaires - vestiaires :

Fourniture et installation de toutes les baraques de chantier nécessaire, pendant toute la durée des travaux, compris chauffage, sanitaires hommes et femmes, etc. Équipement et approvisionnement en produits consommables nécessaires et production.

L'installation et l'entretien des baraques de chantier pour l'ensemble des autres entreprises (local de réunion, bureau maîtrise Œuvre, vestiaires, sanitaires, compris réfectoire, etc, ...) pendant toute la durée du chantier de tous les corps d'état. Les consommations et entretien des locaux de chantier sont gérés par le compte des dépenses inter-entreprises, le gestionnaire du compte des dépenses inter-entreprises étant le titulaire du présent lot (tableau de répartition des coûts d'installations de chantier, joint en annexe afin de définir les imputations financières).

- Branchement provisoire (ou définitif) au réseau d'assainissement et réseaux électriques pour les locaux d'hygiène et la base vie. L'alimentation en eau sera réalisée à partir du réseau public, avec mise en place d'un compteur divisionnaire, entretien et mise hors gel, la distribution souple (hors gel) avec au minimum par groupe de construction un robinet de puisage,

Les locaux de la base vie devront être nettoyés quotidiennement par une entreprise spécialisée.

Les règles et protocole COVID devront être appliqués.

Panneau de chantier :

L'entrepreneur fournira et posera le panneau de chantier établi selon le cahier des charges de la maîtrise d'œuvre, après approbation du maître d'ouvrage. L'entreprise est responsable de l'entretien et de la bonne stabilité de ce panneau.

RÉAMÉNAGEMENT PARTIEL DE L'ACCUEIL DU CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES - À MONTLUÇON (03) Lot N°02 DEMOLITIONS - PLATRERIE - FAUX-PLAFONDS - PEINTURE

L'entreprise veillera au maintien permanent de l'affichage de ce panneau.

Panneau du permis de construire :

L'entrepreneur doit le déplacement éventuel et l'entretien du panneau de permis de construire, fourni et posé par le maître d'ouvrage.

L'entreprise veillera au maintien permanent de l'affichage de ce panneau.

Affichage de la déclaration préalable :

L'entrepreneur doit le déplacement éventuel et l'entretien de l'affichage de la déclaration préalable du maître d'ouvrage à l'inspecteur du travail et le repérage du chantier.

L'entreprise veillera au maintien permanent de l'affichage de ce panneau.

Affichage d'hygiène et de sécurité :

L'entrepreneur doit la fourniture, la mise en place et l'entretien de l'affichage de la signalisation horizontale et verticale nécessaire à la parfaite sécurité du chantier et de ces abords, ainsi cette signalisation sera aussi bien sur les voies publiques que sur l'emprise du chantier.

L'entrepreneur doit la fourniture, la mise en place et l'entretien de l'affichage des règles d'hygiène à respecter sur le chantier.

L'entreprise effectuera ces signalisations précédemment citées en accord avec le coordonnateur SPS.

L'entreprise veillera au maintien permanent des affichages précédemment cités.

- Mise en place de grilles avec balisage, hauteur environ 2.00 ml pour délimitation de zones et protection, sur plots béton
- Mise en place de benne sur le chantier pour un tri sélectif (emplacement à définir avec le coordonnateur SPS)
- Nettoyage journalier du chantier (aucun gravas ne devra être stocké en périphérie du chantier)
- Il sera prévu la maintenance de ces installations jusqu'à la fin de son intervention
- L'entrepreneur fournira un plan détaillé des installations de chantier à faire valider par le coordonnateur SPS

02.02 Clôture et portail de chantier grille

- Fourniture et pose d'une clôture métallique amovible constituées d'éléments grillagés galvanisés auto-stables de 2.00 m de hauteur, fixés entre eux de façon à les rendre solidaires et inamovibles. Pose dans plots béton mobiles avec si nécessaire assise béton pour la bonne stabilité de l'ensemble. Entretien et réparation pendant la durée des travaux. Type HERAS ou équivalent

Montage et démontage de l'ensemble, avec repliement en fin de chantier.

- Fourniture et pose d'un portail d'une hauteur de 2,00 m composée de tubes en acier peint, remplissage dito clôture équipé avec fermeture à cadenas à numéros.

Attention : L'entrepreneur prévoira une protection efficace au niveau du passage des piétons, des entrées et sorties et véhicules sur la chaussée et trottoir, cette protection sera maintenue et entretenue pendant toute la durée des travaux.

Localisation :

Suivant plans, en périphérie de l'emprise du projet (suivant les besoins)

02.03 Isolement par cloisons provisoires étanche avec blocs-portes

Suivant phasages l'entreprise devra l'isolement et la protection des zones contiguës aux travaux par cloisons provisoires étanches et compris blocs-porte d'accès, pendant toute la durée de son intervention et de l'ensemble des corps d'état.

Fourniture et pose de cloisons provisoires étanches à la poussière et résistantes à l'humidité qui seront constituées de panneaux bois dur mélaminé blanc fixés sur ossature bois sur 2 faces, et montées du sol au plafond, elles seront colmatées avec de la mousse expansée pour éviter le passage des poussières.

Localisation :

Selon indications du Maître d'œuvre et du Coordonnateur S.P.S.

02.04 Protection des ouvrages conservés

Protections très soignées de tous les ouvrages en places conservés,

Fourniture et pose de film polyane de protection et toutes protections adaptées, pour la protections de ouvrages tels que : cloisons modulaires vitrés et portes des box, façades de l'ascenseur, châssis vitrés sur locaux 0/37, menuiseries extérieures, porte automatiques, etc...

Localisation :

Suivant plan de repérage de l'architecte : Sur l'ensemble des ouvrages existants conservées

RÉAMÉNAGEMENT PARTIEL DE L'ACCUEIL DU CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES - À MONTLUÇON (03) Lot N°02 DEMOLITIONS - PLATRERIE - FAUX-PLAFONDS - PEINTURE

03 TRAVAUX DE DEPOSE ET DECONSTRUCTION PARTIELLE DANS BATIMENT CONSERVE

Nota :

Sont à la charge du maître d'ouvrage toutes les déposes et enlèvements de tous les mobiliers mobiles tels que : les lignes chaises, fauteuils, tables, armoires, jardinières, tableaux, tous affichages, cloisons mobiles, boîtes à lettres, panneautages sur portes et murs, fontaines à eau, distributeurs de désinfectant, défibrillateurs, extincteurs, pendules, etc,...

03.01 Généralités

Avant les travaux de désamiantage traités par le lot concerné, il sera réalisé si nécessaire et sous conditionS de ne pas détériorer ces matériaux contenant de l'amiante, la dépose et déconstruction des ouvrages et matériels pouvant gêner (tels que banques d'accueils, cloisons, etc...) suivant états des lieux et indications du maître d'œuvre.

La consistance des ouvrages à démolir sera étudiée sur place par l'entreprise, une visite des lieux étant obligatoire.

Avant toutes démolitions et déposes intérieures l'entrepreneur devra l'évacuation complète des stockages et déchets de toutes natures entreposés dans les locaux

Avant tous travaux de démolitions et de percements pour création de passages, il sera réalisé des sondages pour définir la nature des parois à percer ou à démolir.

Le sondage sera réalisé par l'entreprise en présence du Maître d'ouvrage, du Maître d'œuvre et du bureau de contrôle.

Pendant la période de préparation l'entrepreneur prendra contact avec les concessionnaires pour faire déposer tous les raccordements, et demande de D.I.C.T.

Toutes dégradations des ouvrages conservés seront réparées aux frais de l'entreprise.

Les démolitions énoncées ci-après seront effectuées à la pioche, à la masse, au poinçon ou au marteau piqueur, les découpes franches et sciages seront réalisés avec du matériel équipé de disque " diamant " et comprendront :

- Le ramassage des gravois et vieux bois, le roulage à la brouette,
- Les descentes à l'épaule d'homme, ou par goulottes, les relais, mouvements pour sorties,
- Les chargements de gravois et vieux bois sur camions,
- Enlèvement et transport aux décharges publiques ou spécialisées à quelques distances que ce soit y compris droits de décharges,
- Toutes les suggestions d'exécution suivant les emplacements des démolitions et des percements, montages et démontages des échafaudages, et étayages,
- Protection des ouvrages existants conservés intérieurs ou extérieurs tels que bâtiments voisins, chaussée, bordures, etc.,
- Tous les soins à apporter pour la protection des ouvrages de toutes natures conservés et contiguës aux ouvrages à démolir,
- Désolidarisation soignée entre les éléments à démolir et à conserver,
- Démolitions avec engins mécaniques après désolidarisations manuelles des structures conservées,
- Démolition à l'engin mécanique approprié, ou manuellement pour les démolitions plus délicates et difficiles à réaliser,
- Étalements, consolidations, sauvegardes, protections diverses, et toutes suggestions d'exécutions,
- Arrosage afin de réduire les dégagements de poussière,
- Les nettoyages permanents des lieux et abords.

03.02 Dépose de banque d'accueil

Déposes en démolition et évacuations complète des banques d'accueil en place,
Dépose totale de tous les ouvrages de toutes natures (bois, vitrage, métal, PVC, etc...) composants les banques d'accueil,
Compris dépose et évacuation des cloisons/claustres de séparation entre chaque banque d'accueil guichets,
Reprise et évacuation

Localisation :

Suivant plan de repérage de l'architecte : Banque de la zone 031 et les 3 Banques de la zone 034 (toutes dimensions confondues)

03.03 Démolition de plinthes

Arrachage des plinthes carrelage et plinthes bois etc, sur parois conservées
Compris garnissage des trous ou vides consécutifs à la dépose des ouvrages dans murs conservés
Ratissage et ponçage des parois sur la hauteur des anciennes plinthes
Compris descente et évacuation.

Localisation :

Suivant plan de repérage de l'architecte : Plinthes des zones 0/23, 0/25, 0/31 et 0/32, hors zone avec amiante

RÉAMÉNAGEMENT PARTIEL DE L'ACCUEIL DU CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES - À MONTLUÇON (03)
Lot N°02 DEMOLITIONS - PLATRERIE - FAUX-PLAFONDS - PEINTURE

03.04 **Dépose de plafonds et faux-plafonds**

Attention : une attention particulière de la dépose sera à adopter, car certains plafonds/caissons placo sont conservés (suivant plans de repérage de l'architecte)

- Dépose en démolition de plafonds de natures et épaisseurs suivant états des lieux :
- Plafond en plaque de plâtre, compris ossature support et isolation incorporée,
- Faux-plafond en dalles, compris ossature support et isolation incorporée
- Déposes structures, suspentes et tous accessoires,
- Dépose d'isolant et toutes suggestions d'exécutions.
- Tri sélectif, descente, évacuation.
- Rebouchage des trous de patte à scellement au mortier adhésif plâtrier ou au mortier de chaux selon le support.

Nota : la dépose de tous les équipements techniques dans les plafonds tels que : éclairages, détecteurs, bouches de ventilations, etc, ...) est prévue aux lots correspondants.

Localisation :

Suivant plan de repérage de l'architecte :

L'ensemble des plafonds de toutes natures dans la zone de travaux hors plafonds placo conservés

03.05 **Démolition de cloisonnements**

Travaux de démolition de cloisons comprenant :

- Démolition de cloisonnements de distributions existantes non porteuses (cloisons briques, parpaings, bois, métal, carreaux de plâtre, plaques de plâtre, etc ...), natures et épaisseurs variables suivant plans états des lieux.
- Dépose des différentes menuiseries intégrées aux cloisons, dépose des blocs portes existants, châssis vitrés, potelets, raidisseurs, etc...
- Démolition de tous les ouvrages bois, habillages bois divers, plinthes de toutes natures intégrés ouvrages divers, liaisonnés aux cloisonnements.
- Arrachage des plinthes bois ou carrelage.
- Reprise pour sortie et évacuation.
- Protection des ouvrages existants conservés.
- Rebouchage éventuel des saignées au mortier de ciment, compris raccords sur existant.

Nota : Attention les cloisons à démolir se trouvant dans la zone avec des sols en amiantes seront arrêter à 25 cm environ des sols. Les 25 cm de cloisons restantes seront déposées au lot Désamiantage.

Localisation :

Suivant plan de repérage de l'architecte :

- Toute hauteur sur l'ensemble des cloisons de la zone 0/31

- Cloison démolies jusqu'à 25 cm du sols dans zone amiantée 0/32-0/33 et 0/35

03.06 **Dépose en démolition de blocs-portes**

Dépose en démolition d'ensemble blocs-portes de toutes natures,
Ensemble bloc porte bois ou métal, à un ou deux vantaux pleins ou vitrés,
Compris descelllement soignés des cadres, huisseries, dépose ouvrages divers et habillages, compris garnissage des trous ou vides consécutifs à la dépose des ouvrages dans murs conservés
Descente et évacuation en décharges.

Localisation :

Suivant plan de repérage de l'architecte : Blocs-porte dans cloisons démolies ou dans parois conservées (toutes dimensions confondues)

03.07 **Démolition de sol souples**

Dépose de revêtements de sols souples, linoléum etc...,
Arrachage de la colle, grattage, ponçage si nécessaire pour suppression de toutes les aspérités,
Compris tri, descente et évacuation.

Localisation :

Suivant plan de repérage de l'architecte : sur l'ensemble de la zone de travaux hors zone amiantée des zones 0/33, 0/34, 0/35 et partiellement 0/23 et 0/32

**RÉAMÉNAGEMENT PARTIEL DE L'ACCUEIL DU CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES - À MONTLUÇON (03)
Lot N°02 DEMOLITIONS - PLATRERIE - FAUX-PLAFONDS - PEINTURE****04 DOUBLAGE****04.01 Doublages isolants sur rails et montants**

Les doublages Placostil de Plâcoplatre ou équivalent seront constitués de la façon suivante :

- Ossature rails Stil R 36 (48, 62, 70, 90 ou 100) et montants Stil M 36 (48, 62, 70, 90 ou 100) simples ou doublés dos à dos, implantés à 0,40 ou 0,60 m d'entraxe,
- Une ou deux plaque(s) Plâcoplatre (voir prescription ci-après).
- Panneaux d'isolation (voir prescription ci-après).
- Compris toutes les protections en pieds de doublage et plaques PLACOMARINE dans les pièces humides
- Tous les habillages en retours d'angles seront traités avec le même parement que le doublage
- L'entrepreneur du présent lot devra la fourniture et pose des renforts nécessaires à la fixation des appareils sanitaires et chauffage suivant l'implantation et la demande des entreprises de lots fluides
- Les bandes à joints avec double ratissage, compris traitement des angles, bandes armé, cornière de renfort d'angle
- L'inclusion de fourreaux en coordination impérative avec les entreprises de fluides
- La réalisation des doublages en coordination impérative avec les entreprises de menuiseries extérieures et intérieures
- Travaux comprenant implantations, coupes, ajustages et toutes sujétions de mise en œuvre
- Compris toutes sujétions de fixations et mise en œuvre pour doublages courbes ou cintrées.
- Compris toutes suggestions de mise en œuvre et bonne finition

Les joints seront traités selon la technique et avec les produits Plâcoplatre. La mise en œuvre sera conforme au DTU 25.41 et aux recommandations de la société Plâcoplatre. Les joints seront réceptionnés par le peintre en présence de l'architecte et du titulaire de ce lot.

Les doublages seront interrompus de part et d'autre des cloisons de distribution (pas de doublage filant entre deux locaux).

04.01.01 Doublage EI 15 - 1 BA18 + LV de 60 mm

Laine de verre avec pare-vapeur type GR 32 de chez ISOVER ou équivalent

Localisation :

Suivant plans de l'architecte : contre cloisons entre zone 0/36-0/37 et zone 0/33

**RÉAMÉNAGEMENT PARTIEL DE L'ACCUEIL DU CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES - À MONTLUÇON (03)
Lot N°02 DEMOLITIONS - PLATRERIE - FAUX-PLAFONDS - PEINTURE****05 CLOISONNEMENT****05.01 Cloisons de distribution en plaques de plâtre sur ossature métallique**

Les cloisons seront du type Placostil 72/36 (72/48, 84/48, 98/48, 98/62, 10/70, 120/70, 120/90, 130/100, 140/90, 150/100) de Plâcoplatre ou équivalent et constituées de la façon suivante :

- Ossature métallique Placostil constituée de rails Stil R 48 (36, 62, 70, 90, 100) et de montants Stil M 48 (36, 62, 70, 90, 100) en acier galvanisé d'épaisseur nominale 6/10e, simples ou doublés dos à dos, disposés à entraxe 0,60 m ou 0,40 m,
- Chaque parement sera constitué d'une ou 2 plaque(s) Plâcoplatre standard, ou placoflam BA 13 (BA 15, BA 18)
- avec ou sans laine suivant prescription ci-après
- Compris toutes les protections en pieds de cloisons et plaques PLACOMARINE dans les pièces humides
- L'entrepreneur du présent lot devra la fourniture et pose des renforts nécessaires à la fixation des appareils sanitaires, chauffage et électrique suivant l'implantation et la demande des entreprises de lots fluides et électricités
- Les bandes à joints avec double ratissage y compris traitement des angles, bandes armé, cornière de renfort d'angle, etc...
- L'inclusion de fourreaux en coordination impérative avec les entreprises de fluides
- La réalisation des doublages en coordination impérative avec les entreprises de menuiseries extérieures et intérieures
- Travaux comprenant implantations, coupes, ajustages et toutes sujétions de mise en œuvre
- Compris toutes suggestions de mise en œuvre et bonne finition

Les joints seront traités selon la technique et avec les produits Plâcoplatre.

La mise en œuvre sera conforme au DTU 25.41 et aux recommandations de la société Plâcoplatre.

Les huisseries seront posées à l'avancement.

Les huisseries métalliques seront du type pour cloison sèche avec oméga de fixation.

L'étanchéité à l'air entre le rail bas et le sol sera assurée par interposition d'un ruban mousse à cellules fermées (ruban résilient Plâcoplatre).

L'étanchéité au sol sera assurée par un joint au mastic acrylique sous la dernière plaque de chaque parement.

05.01.01 Cloisons 98/48 - 2 x 2 BA 13 - avec laine de verre Rw+C = 45 dB - EI 60**Caractéristiques :**

- Laine de verre : PARPHONIC de chez ISOVER ou équivalent
- Résistance au feu : EI 60
- Acoustique : Rw+C = 45 dB
- Résistance aux chocs : 120 J

NOTA : compris toutes suggestions pour réalisation courbe avec 4 plaque de BA6 par face

Localisation :

Suivant plan de repérage de l'architecte : vers les zones 0/33, 0/23, 0/38

RÉAMÉNAGEMENT PARTIEL DE L'ACCUEIL DU CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES - À MONTLUÇON (03)

Lot N°02 DEMOLITIONS - PLATRERIE - FAUX-PLAFONDS - PEINTURE

06 FAUX PLAFONDS EN DALLES

La mise en œuvre des plafonds devra respecter la norme NF DTU 58.1 Juin 2019.

- Compris coupes, découpes assemblages, fixations, tablettage, accessoires et toutes suggestions de mise en œuvre,
- Coordination avec le lot Électricité, notamment pour l'implantation et réalisation des réservations pour la mise en place des luminaires,
- Coordination avec le lot Chauffage/Ventilation, notamment pour l'implantation et réalisation des réservations pour la mise en place des cassettes, diffuseurs et bouches de soufflage ou de reprise,
- Compris toutes suggestions pour habillage de joues,
- Tous les éléments d'éclairage sont à la charge du lot Électricité,
- Pose soignée avec toutes les protections nécessaires (gants/ mains propres...) seront prises pour ne pas salir les dalles,
- Mise en œuvre suivant normes, prescriptions techniques du fabricant, domaine d'emploi, limite d'utilisation etc...

06.01 Dépose-repose de faux plafonds

1) Dépose de faux plafonds :

- Dépose soignée pour réutilisation des faux plafonds, avec toutes les protections nécessaires (gants/ mains propres...) des dalles de faux-plafonds de tous types et de tous formats
- Compris dépose d'isolation,
- Dépose soignée pour réemploi des ossatures, supports, suspentes, et toutes suggestions, compris descente et évacuation des ouvrages non réutilisés.
- Compris stockage pour réemplois (localisation suivant indication du maître d'ouvrage) des dalles faux plafonds et ossatures.

2) Repose et fourniture de faux plafonds :

- Repose des ossatures déposées, compris toutes modifications/adaptations nécessaires
- Compris fourniture et pose d'ossatures métalliques complémentaires identiques en tous points aux ouvrages attenants,
- Repose des faux plafonds stockés, repose d'isolation
- Compris tous compléments de fourniture et pose pour remplacement de faux plafonds abîmées ou détériorées de tous formats identiques en tous points aux ouvrages existants (provision à valeur de 20 % de la surface).

Localisation :

Suivant les besoins des lots techniques en base (provisions 15 m²)

Suivant les besoins des lots techniques : Pour option n°1 (40 m²)

Suivant les besoins des lots techniques : Pour option n°2 (15 m²)

06.02 Faux plafonds Focus 600 x 600 x 20 mm - bords droits - ossature 24 mm - aw 1.00

Le système sera composé de dalles de plafond en laine de verre type Ecophon Focus (Bord A) ou équivalent ép. 20 mm en dimensions 600 x 600 mm, posés sur ossature en acier galvanisé T24 type Connect, compris tous porteurs suspendus tous les 1,2 m par des suspentes réglables, entretoises, etc... Ossatures primaires et secondaires suivant hauteurs des pléniums, Le poids du système sera de 3 kg/m² (système de suspension compris).

La face apparente de la dalle de plafond suspendu sera traitée avec un revêtement lisse et homogène Akutex FT couleur blanche, peinture nano poreuse à l'eau.

Les bords seront droits et enduits.

Le système d'ossature apparente Connect sera Blanc 01.

La mise en œuvre du plafond devra respecter la norme NF DTU 58.1

- Compris coupes, découpes assemblages, fixations, tablettage, accessoires et toutes suggestions de mise en œuvre,
- Coordination avec le lot Électricité, notamment pour l'implantation et réalisation des réservations pour la mise en place des luminaires,
- Coordination avec le lot Chauffage/Ventilation, notamment pour l'implantation et réalisation des réservations pour la mise en place des cassettes, diffuseurs et bouches de soufflage ou de reprise,
- Compris toutes suggestions pour habillage de joues,
- Tous les éléments d'éclairage sont à la charge du lot Électricité,
- Pose soignée avec toutes les protections nécessaires (gants/ mains propres...) seront prises pour ne pas salir les dalles,
- Mise en œuvre suivant normes, prescriptions techniques du fabricant, domaine d'emploi, limite d'utilisation etc...

Caractéristiques :

- La réflexion à la lumière : 84%.
- Absorption acoustique (α_w) : 1.00
- Isolement acoustique latéral Dnfw : 20 dB
- Sécurité incendie : A2-s1, d0, selon la norme EN 13501-1 ; les ossatures seront classées A1.
- Résistance à l'humidité : 100% stable à 95% d'humidité et 30°C selon la norme EN 13964:2014, Annexe F.

Qualité de l'air intérieur :

- Dalles de classe A selon Arrêté du 19 avril 2011 ;
- Certifiées M1 selon le label finlandais pour l'ambiance climatique intérieure

RÉAMÉNAGEMENT PARTIEL DE L'ACCUEIL DU CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES - À MONTLUÇON (03) Lot N°02 DEMOLITIONS - PLATRERIE - FAUX-PLAFONDS - PEINTURE

- Dalles dépourvues de substances préoccupantes (SVHC) supérieures à 100 ppm suivant règlement européen REACH (n°1907/2006)

Localisation :

Suivant plan de repérage de l'architecte : sur l'ensemble de la zone de travaux hors plafonds en placo conservés

RÉAMÉNAGEMENT PARTIEL DE L'ACCUEIL DU CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES - À MONTLUÇON (03)

Lot N°02 DEMOLITIONS - PLATRERIE - FAUX-PLAFONDS - PEINTURE

07 OUVRAGES DIVERS

07.01 Soffites placo EI30 - 35dB

Les gaines techniques horizontales Placostil deux ou trois faces seront réalisées de la façon suivante :

- Ossature verticale : montants Stil M 48 simples et insérés dans des rails Stil R 48. Les montants seront solidarités aux rails haut et bas au moyen d'une vis TRPF 13.
 - Ossature horizontale : montants Stil M 48 simples insérés dans des rails Stil R 48 et solidarités sur ces rails au moyen d'une vis TRPF 13. Les rails Stil R 48 des ossatures verticales et horizontales formant l'angle seront liaisons au moyen de vis TRPF 13 au pas de 0,60 m.
 - L'entraxe des montants horizontaux et verticaux sera de 0,60 m.
 - laine de verre type PAR de 45 mm de chez ISOVER ou équivalent
 - Parement : deux plaques Placoplatre BA 13 / Lisaplat BA 13 vissée sur l'ensemble des rails et montants.
- Les joints seront traités sur le parement extérieur selon la technique et avec un des systèmes bande PP et enduit Placoplatre

Localisation :

Suivant les besoins des lots techniques (provisions 5 m²)

07.02 Joues en plaques de plâtre

Fourniture et pose de cloison formant joues (dans la hauteur des plénums de faux plafond), réalisé suivant système « PLACOSTIL » ou similaire et de qualité équivalente, et comprenant :

- Cloison en plaques de plâtre, à raccorder sur plafond,
- Une ossature métallique en acier galvanisé, composée de rails et de montants. Type d'ossature et entraxe des montants simples ou doubles à déterminer suivant hauteur de la cloison et prescriptions du fabricant,
- Isolation acoustique en laine de verre type ISOCONFORT 35 de 100 mm d'épaisseur, de chez ISOVER ou similaire et de qualité équivalente,
- Parement réalisé par plaque de plâtre à peindre à bords amincis, permettant la dissimulation des joints,
- Toutes les protections prescrites contre l'humidité, seront mises en œuvre par l'entrepreneur,
- Parement par plaque de plâtre hydrofugée dans les pièces humides,
- Compris tous renforts pour fixations et ouvrages divers,
- Traitement des joints par bande armée noyé dans un enduit plâtre spécifique,
- Compris toutes suggestions d'exécution en partie rampante, angles rentrants, angles saillants etc...
- suggestions pour incorporation de fourreaux électriques en coordination avec l'entreprise d'électricité,
- Mise en œuvre suivant normes, prescriptions techniques du fabricant, domaine d'emploi, limite d'utilisation etc...
- Réaction au feu des plaques = A2- s1,d0 (M0)

Localisation :

En arrêt ou entre plafonds de hauteurs différentes : Suivant les besoins (provisions 5 m²)

07.03 Trappe d'accès en plafonds

Fourniture et pose de trappe d'accès dans plénum du faux plafonds identique au faux plafond de 0.60 x 0.60 m, ouverture par pousser/lâcher, comprenant cadre dormant en alu, avec joint d'étanchéité en caoutchouc et d'un ouvrant qui peut être décroché au besoin, compris chevêtre.

Plaque identique au plafond dans lequel elle se situe, vissée, s'intégrant parfaitement au parement de l'ouvrage

Compris coupes, découpes, assemblages, fixations, tablettage, accessoires et toutes suggestions de mise en œuvre pour une parfaite finition

Localisation :

Suivant les besoins des lots techniques (provisions 3 Unités)

07.04 Coffre d'habillage type « PLACOSTIL »

Fourniture et pose de coffre habillages verticaux en plaques de plâtre type « PLACOSTIL » de chez BPB Placo ou équivalent comprenant :

Ossature métallique galvanisée de montants M48 et traverses R48 doublés dos à dos, suivant hauteur parois à habiller et prescriptions techniques du fabricant,

Parement plaque de plâtre à peindre type « PLACOPLATRE STANDARD » de 18 mm à bords amincis, permettant la dissimulation des joints,

Parement plaque de plâtre à peindre type « PLACOMARINE » de 18 mm à bords amincis, permettant la dissimulation des joints, pour les locaux humides : selon localisation,

Traitement des joints avec enduits et bande à joint, ratissage des joints, renforcement des angles par des bandes armées collées,

Isolation acoustique par panneaux semi-rigide en laine de roche de 100 mm d'épaisseur,

Profils P.V.C. en "U" pour locaux humides,

RÉAMÉNAGEMENT PARTIEL DE L'ACCUEIL DU CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES - À MONTLUÇON (03) Lot N°02 DEMOLITIONS - PLATRERIE - FAUX-PLAFONDS - PEINTURE

Coordination avec le lot Menuiseries Bois pour mise en place des trappes de visites , et avec le lot V.M.C. pour mise en place des grilles de ventilation, etc...

Compris toutes sujétions d'exécution, de coupes, découpes, et d'arasements des plaques.

Localisation :

Suivant les besoins des lots techniques (provisions 5 m²)

07.05 Pose des cadres d'huisseries battantes

La fourniture des cadres d'huisseries sera effectuée par le titulaire du lot Menuiseries intérieures bois.

Pose des cadres d'huisseries fixés dans les cloisons en plaques de plâtre, carreaux de plâtre et carreaux de terre cuite, positions suivant plans architecte, et comprenant ajustage, réglage, et fixations.

Localisation :

L'ensemble des huisseries avec montage sur cloisons à créer toutes dimensions confondues.

07.06 Raccords divers

Après passage des autres corps d'état, plomberie-sanitaire, ventilation et électricité etc..., rebouchage, calfeutrements et tous raccords plâtre à la charge du présent lot.

- Garnissage au droit des ouvrages en applique.

- L'entreprise devra tous les joints acryliques pour bouchements, rejointoiements, garnissage, raccords, finition de parements etc...

Localisation :

Suivant plans sur l'ensemble des plafonds et parois verticales de la zone de travaux

RÉAMÉNAGEMENT PARTIEL DE L'ACCUEIL DU CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES - À MONTLUÇON (03)
Lot N°02 DEMOLITIONS - PLATRERIE - FAUX-PLAFONDS - PEINTURE
08 PEINTURE
08.01 Peinture sur plafonds, finition A, support plâtre et dérivés

Peinture sur plafonds, finition A, NF Environnement, en phase aqueuse, sur plaques de plâtre, travaux comprenant :

- Préparation suivant tableau ci-avant et DTU
- Impression : 1 couche de PRIM'AIR ou équivalent, peinture d'impression phase aqueuse, contient au maximum 1g/l de COV (famille I, classe 7b2).
- Intermédiaire et finition suivant choix de l'architecte :
 - 2 couches de HYDRO 10 MAT de chez ZOLPAN ou équivalent, peinture de finition aux résines acryliques en phase aqueuse, contient au maximum 1g/l de COV (famille I, classe 7b2) ;
 - 2 couches de HYDRO 22 VELOURS de chez ZOLPAN ou équivalent, peinture de finition aux résines acryliques en phase aqueuse, contient au maximum 1g/l de COV (famille I, classe 7b2) ;
 - 2 couches de HYDRO 33 SATIN de chez ZOLPAN ou équivalent, peinture de finition aux résines acryliques en phase aqueuse, contient au maximum 1g/l de COV (famille I, classe 7b2)
- Compris tous joints acryliques nécessaires pour une parfaite finition
- Mise en œuvre suivant prescriptions techniques du fabricant

Localisation :

Suivant plan de repérage de l'architecte : sur l'ensemble des plafonds en placo, joues et soffites

08.02 Peinture sur parois verticales, finition A

Peinture sur parois verticales, finition A, NF Environnement, en phase aqueuse, sur plaques de plâtre, travaux comprenant :

- Préparation suivant tableau ci-avant et DTU
- Impression : 1 couche de PRIM'AIR ou équivalent, peinture d'impression phase aqueuse, contient au maximum 1g/l de COV (famille I, classe 7b2).
- Intermédiaire et finition suivant choix de l'architecte :
 - 2 couches de HYDRO 10 MAT de chez ZOLPAN ou équivalent, peinture de finition aux résines acryliques en phase aqueuse, contient au maximum 1g/l de COV (famille I, classe 7b2) ;
 - 2 couches de HYDRO 22 VELOURS de chez ZOLPAN ou équivalent, peinture de finition aux résines acryliques en phase aqueuse, contient au maximum 1g/l de COV (famille I, classe 7b2) ;
 - 2 couches de HYDRO 33 SATIN de chez ZOLPAN ou équivalent, peinture de finition aux résines acryliques en phase aqueuse, contient au maximum 1g/l de COV (famille I, classe 7b2)
- Compris tous joints acryliques nécessaires et tous rechampissages soignées pour une parfaite finition
- Mise en œuvre suivant prescriptions techniques du fabricant

Localisation :

Suivant plan de repérage de l'architecte : sur l'ensemble des parois verticales de la zone des travaux

08.03 Peinture sur bois, finition A

Peinture, finition A, en phase aqueuse, support bois, travaux comprenant :

- préparation suivant tableau ci-avant et DTU
- impression : 1 couche de ONDINE de chez ZOLPAN ou équivalent, peinture d'impression phase aqueuse, contient au maximum 30g/l de COV (famille I, classe 7b2).
- intermédiaire et finition suivant choix de l'architecte :
 - 2 couches de peinture de finition mate de PROALKYD MAT de chez ZOLPAN ou équivalent, laque mate tendue hautes performances acrylique polyuréthane en phase aqueuse, contient au maximum 5g/l de COV (famille I, classe 4a/7b2).
 - 2 couches de peinture de finition velours de PROALKYD VELOURS de chez ZOLPAN ou équivalent, laque velours tendue hautes performances acrylique polyuréthane en phase aqueuse, contient au maximum 5g/l de COV (famille I, classe 4a/7b2).
 - 2 couches de peinture de finition satinée de PROALKYD SATIN de chez ZOLPAN ou équivalent, laque satinée tendue hautes performances acrylique polyuréthane en phase aqueuse, contient au maximum 5g/l de COV (famille I, classe 4a/7b2).

Mise en œuvre suivant prescriptions techniques du fabricant

Localisation :

Suivant plan de repérage de l'architecte : sur l'ensemble des menuiseries intérieures, portes, huisseries, chants, plinthes, fourrures, potelets bois, tablettes, trappes, habillages, claustras, châssis vitrées compris peinture sur vitrages, etc...

08.04 Peinture sur métaux finition B

Peinture sur métaux finition B comprenant :

RÉAMÉNAGEMENT PARTIEL DE L'ACCUEIL DU CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES - À MONTLUÇON (03) Lot N°02 DEMOLITIONS - PLATRERIE - FAUX-PLAFONDS - PEINTURE

- Préparation suivant tableau ci-avant et DTU
 - Une couche d'accrochage anti-rouille :
 - Sur métaux ferreux : ZOLMETAL PAH de chez ZOLPAN ou équivalent, primaire antirouille à base alkyde, contient au maximum 500g/l de COV (famille I, classe 4a/6a)
 - Sur métaux non ferreux : ZOLMETAL UNIVERSEL de chez ZOLPAN ou équivalent, sous-couche d'accrochage universelle, contient au maximum 500g/l de COV (famille I, classe 4a)
 - Couche intermédiaire et finition : 2 couches de ZOLPAFER HYDRO chez ZOLPAN ou équivalent, laque antirouille alkyde uréthane multicouche, contient au maximum 62 g/l de COV (famille I, classe 4a/6a)
- Mise en œuvre suivant prescription techniques du fabricant.

Localisation :

Suivant plans de l'architecte : L'ensemble des ouvrages métalliques intérieures non galvanisés, canalisations cuivre et acier et pièces métalliques apparentes, radiateurs existants conservés

08.05 Peinture sur canalisations PVC

Peinture, finition courante, NF Environnement, en phase aqueuse, sur PVC, supports matériaux rigides, travaux comprenant :

- Préparation suivant tableau ci-avant et DTU
- Nettoyage à l'alcool, dégraissage, rinçage;
- Ponçage si nécessaire, dépoussiérage;
- Accrochage 1 couche TOL PRIM P de chez TOLLENS ou équivalent, primaire d'accrochage opacifiant adhérent et isolant en phase aqueuse à base de résines acryliques, teneur en COV maximum 29 g/l, (famille I, classe 7b2);
- Finition 2 couches de ORIZON SATIN de chez TOLLENS ou équivalent, peinture laque tendue, satinée, NF Environnement, haute durabilité, résines alkydes uréthanes et acrylique en phase aqueuse, grande dureté du film, contient au maximum 99 g/l COV (famille I, classe 4a/7b2).
- Mise en œuvre suivant prescription techniques du fabricant.

Localisation :

Suivant plan de repérage de l'architecte : sur l'ensemble des canalisations PVC restants apparentes

**RÉAMÉNAGEMENT PARTIEL DE L'ACCUEIL DU CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES - À MONTLUÇON (03)
Lot N°02 DEMOLITIONS - PLATRERIE - FAUX-PLAFONDS - PEINTURE****09 NETTOYAGES GENERAUX****09.01 Nettoyage final**

Après nettoyage général réalisé par chaque entreprise, l'entrepreneur du présent lot devra le nettoyage final pour mise en service des locaux.

Nettoyage de l'ensemble des sols aux différents niveaux d'intervention y compris marches d'escalier et réalisé comme suit :

- Balayage des sols de toutes natures : dallages, sols souples, gratter si nécessaire,
- Aspiration soignée de ces sols, y compris dessus des plinthes, angles de pièces,
- Lavage des sols et plinthes par produits détergents adaptés en 2 passes croisées de serpillières, changement de l'eau de lavage régulière,
- Rinçage à l'eau claire par une passe de serpillière, changement de l'eau de rinçage régulière, époussetage des murs et toutes parois verticales,
- Nettoyage des appareils sanitaires, robinetterie y compris tuyaux et appareils de chauffage avec toutes précautions et produits appropriés suivant la nature des appareils,
- Nettoyage des menuiseries intérieures et extérieures, y compris quincailleries, plaques de propreté, charnières, coffres et tabliers de volets roulants, tablettes bois d'appuis de baies,
- Nettoyage des vitres intérieures et extérieures,
- Nettoyage des appareillages électriques, prises de courant, interrupteurs, luminaires, etc ...
- Nettoyage des mobiliers présent dans les pièces, après enlèvement des bâches de protection,
- Nettoyage des gardes corps et mains courantes.

Cette énumération n'est pas limitative, l'entrepreneur devra l'ensemble des nettoyages de mise en service avant réception.
Mise en œuvre suivant le DTU N° 59.

Localisation :

Pour l'ensemble des ouvrages de tous les locaux de la zone de travaux

RÉAMÉNAGEMENT PARTIEL DE L'ACCUEIL DU CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES - À MONTLUÇON (03)
Lot N°02 DEMOLITIONS - PLATRERIE - FAUX-PLAFONDS - PEINTURE
OPTION 01 - MISE EN PLACE VENTILATION SIMPLE FLUX**10 FAUX PLAFONDS EN DALLES**

La mise en œuvre des plafonds devra respecter la norme NF DTU 58.1 Juin 2019.

- Compris coupes, découpes assemblages, fixations, tablettage, accessoires et toutes suggestions de mise en œuvre,
- Coordination avec le lot Électricité, notamment pour l'implantation et réalisation des réservations pour la mise en place des luminaires,
- Coordination avec le lot Chauffage/Ventilation, notamment pour l'implantation et réalisation des réservations pour la mise en place des cassettes, diffuseurs et bouches de soufflage ou de reprise,
- Compris toutes suggestions pour habillage de joues,
- Tous les éléments d'éclairage sont à la charge du lot Électricité,
- Pose soignée avec toutes les protections nécessaires (gants/ mains propres...) seront prises pour ne pas salir les dalles,
- Mise en œuvre suivant normes, prescriptions techniques du fabricant, domaine d'emploi, limite d'utilisation etc...

10.01 Dépose-repose de faux plafonds**1) Dépose de faux plafonds :**

- Dépose soignée pour réutilisation des faux plafonds, avec toutes les protections nécessaires (gants/ mains propres...) des dalles de faux-plafonds de tous types et de tous formats
- Compris dépose d'isolation,
- Dépose soignée pour réemploi des ossatures, supports, suspentes, et toutes suggestions, compris descente et évacuation des ouvrages non réutilisés .
- Compris stockage pour réemplois (localisation suivant indication du maître d'ouvrage) des dalles faux plafonds et ossatures.

2) Repose et fourniture de faux plafonds :

- Repose des ossatures déposées, compris toutes modifications/adaptations nécessaires
 - Compris fourniture et pose d'ossatures métalliques complémentaires identiques en tous points aux ouvrages attenants,
- Repose des faux plafonds stockés, repose d'isolation
- Compris tous compléments de fourniture et pose pour remplacement de faux plafonds abîmées ou détériorées de tous formats identiques en tous points aux ouvrages existants (provision à valeur de 20 % de la surface).

Localisation :

Suivant les besoins des lots techniques en base (provisions 15 m²)

Suivant les besoins des lots techniques : Pour option n°1 (40 m²)

Suivant les besoins des lots techniques : Pour option n°2 (15 m²)

PROJET RdeCh0/11

RÉAMÉNAGEMENT PARTIEL DE L'ACCUEIL DU CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES - À MONTLUÇON (03)
Lot N°02 DEMOLITIONS - PLATRERIE - FAUX-PLAFONDS - PEINTURE
OPTION 02 - REMPLACEMENT CTA DOUBLE FLUX
11 FAUX PLAFONDS EN DALLES

La mise en œuvre des plafonds devra respecter la norme NF DTU 58.1 Juin 2019.

- Compris coupes, découpes assemblages, fixations, tablettage, accessoires et toutes suggestions de mise en œuvre,
- Coordination avec le lot Électricité, notamment pour l'implantation et réalisation des réservations pour la mise en place des luminaires,
- Coordination avec le lot Chauffage/Ventilation, notamment pour l'implantation et réalisation des réservations pour la mise en place des cassettes, diffuseurs et bouches de soufflage ou de reprise,
- Compris toutes suggestions pour habillage de joues,
- Tous les éléments d'éclairage sont à la charge du lot Électricité,
- Pose soignée avec toutes les protections nécessaires (gants/ mains propres...) seront prises pour ne pas salir les dalles,
- Mise en œuvre suivant normes, prescriptions techniques du fabricant, domaine d'emploi, limite d'utilisation etc...

11.01 Dépose-repose de faux plafonds
1) Dépose de faux plafonds :

- Dépose soignée pour réutilisation des faux plafonds, avec toutes les protections nécessaires (gants/ mains propres...) des dalles de faux-plafonds de tous types et de tous formats
- Compris dépose d'isolation,
- Dépose soignée pour réemploi des ossatures, supports, suspentes, et toutes suggestions, compris descente et évacuation des ouvrages non réutilisés .
- Compris stockage pour réemplois (localisation suivant indication du maître d'ouvrage) des dalles faux plafonds et ossatures.

2) Repose et fourniture de faux plafonds :

- Repose des ossatures déposées, compris toutes modifications/adaptations nécessaires
 - Compris fourniture et pose d'ossatures métalliques complémentaires identiques en tous points aux ouvrages attenants,
- Repose des faux plafonds stockés, repose d'isolation
- Compris tous compléments de fourniture et pose pour remplacement de faux plafonds abîmées ou détériorées de tous formats identiques en tous points aux ouvrages existants (provision à valeur de 20 % de la surface).

Localisation :

Suivant les besoins des lots techniques en base (provisions 15 m²)

Suivant les besoins des lots techniques : Pour option n°1 (40 m²)

Suivant les besoins des lots techniques : Pour option n°2 (15 m²)

PROJET RdeCh0/15